CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

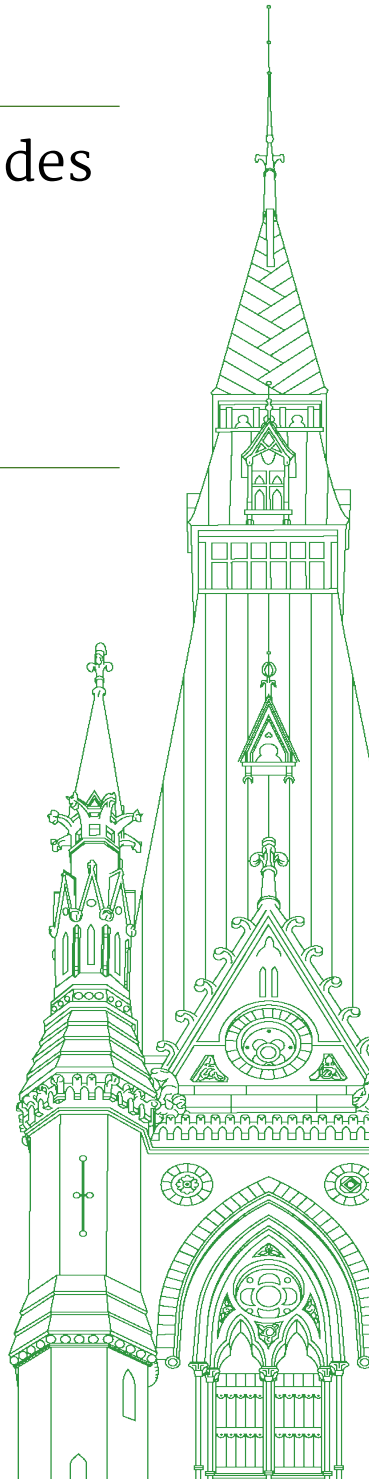
45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 045

Le jeudi 29 octobre 2026



Président : Chris Bittle

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le jeudi 29 octobre 2026

● (1100)

[*Traduction*]

Le président (Chris Bittle (St. Catharines, Lib.)): La séance est ouverte. Je vous souhaite la bienvenue à la 45e réunion du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Conformément à l'article 108(3) du Règlement, le Comité se réunit pour reprendre son étude sur l'intelligence artificielle et les institutions démocratiques canadiennes. La réunion d'aujourd'hui est publique et se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement.

Je demanderais à tous les participants en personne de consulter les lignes directrices que vous trouverez sur les cartes posées sur la table. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents audio et les retours de son afin de protéger la santé et la sécurité de tous les participants, en particulier de nos interprètes.

J'aimerais rappeler aux témoins que les membres du Comité peuvent poser des questions en anglais ou en français. Si vous avez besoin de l'interprétation, veuillez prendre un moment maintenant pour préparer votre oreillette et sélectionner votre canal d'écoute à l'avance, afin de profiter pleinement du temps imparti.

Je vais faire quelques observations à l'intention des membres du Comité. Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. Que vous soyez dans la salle ou sur Zoom, veuillez lever la main. Le greffier et moi ferons de notre mieux pour gérer l'ordre des interventions.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins pour la réunion d'aujourd'hui. De l'Université de Waterloo, nous accueillons M. Amir-Hossein Karimi, professeur adjoint, qui comparaît à titre personnel. De l'Union interparlementaire, nous accueillons par vidéoconférence M. Andy Williamson, chercheur principal au Centre pour l'innovation au Parlement. Enfin, de QuietWire, nous accueillons Chris Beall, président.

Mesdames et messieurs les témoins, vous disposez tous de cinq minutes pour faire votre déclaration liminaire.

Nous allons commencer par M. Beall, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Chris Beall (président, QuietWire): Merci beaucoup, et merci au Comité de m'avoir invité.

Je comparais à titre de président de QuietWire, une entreprise de la société civile canadienne spécialisée en intelligence artificielle dont les solutions permettent le déploiement d'outils d'intelligence artificielle au sein même des équipes des institutions qui les utilisent.

Aujourd'hui, j'aimerais proposer des règles de base pour l'IA dans les institutions démocratiques, y compris au Parlement. Il s'agit de normes que tous les fournisseurs, y compris QuietWire, devraient être tenus de respecter. Je tiens d'ailleurs à préciser que notre travail vise à respecter et à soutenir ces normes.

Imaginez un outil d'IA qui permet aux membres du personnel d'analyser les données probantes, d'accélérer les travaux et de tenir leurs collègues informés. Dans ce modèle, ce n'est pas l'outil qui décide. C'est l'institution qui détermine à quelles données l'outil a accès, ce qu'il garde en mémoire, ce qu'il peut partager et les tâches qu'il peut accomplir. Notre ambition est de créer une capacité d'IA qui vous appartient réellement et qui travaille avec votre personnel, sous votre autorité et dans le respect de vos responsabilités envers le public.

Je veux insister sur un point. Dans l'exemple que j'ai donné et dans les discussions en cours, il est question d'outils qui exécutent les instructions qu'on leur donne. Or, suivre des instructions et être réellement sous votre contrôle, ce n'est pas forcément la même chose. À mon avis, c'est une distinction importante.

Sans mesures de protection adéquates, il y a un risque que des employés communiquent des renseignements de nature délicate au moyen d'outils qui n'ont pas été approuvés. Il y a aussi le risque de prendre du contenu généré par l'IA pour de l'information vérifiée ou encore de permettre à des outils d'IA connectés d'agir sans qu'on le veuille. Le niveau de risque dépend évidemment du service, des conditions et de la configuration des outils que vous utilisez. Je dois préciser que je ne suis pas en train de dire qu'il ne faut pas utiliser les outils mis au point ailleurs dans le monde. Ce dont nous parlons ici, c'est de la manière dont leur utilisation est encadrée et dont nous en assurons la gouvernance.

En matière de gouvernance, je propose trois règles de base.

Premièrement, la souveraineté ne doit pas se limiter aux infrastructures et aux champs de compétence canadiens. Les institutions devraient demeurer maîtres de l'accès aux données, de leur conservation et de leur réutilisation. Elles devraient pouvoir retirer des autorisations ou changer de fournisseur sans perdre de dossiers ou de capacités essentiels. Ces mesures de protection devraient être intégrées à la conception même des systèmes et soutenues par des mécanismes de contrôle éprouvés. Les contrats, les politiques et la surveillance sont importants, mais ils ne peuvent pas les remplacer.

Deuxièmement, la mémoire institutionnelle devrait favoriser la continuité aussi bien que la reddition de comptes. Pour les dossiers importants, nous devons être en mesure de retracer l'objectif poursuivi, les sources consultées, les propositions de l'intelligence artificielle, les vérifications effectuées, les décisions prises, leurs auteurs, les motifs qui les justifient, l'autorité dont elles découlent, ainsi que les mesures ou les engagements qui en ont découlé. Lorsqu'un changement de personnel survient ou qu'un dossier passe entre les mains d'un nouveau comité, les successeurs autorisés devraient pouvoir retrouver les objectifs, les sources consultées, les décisions prises, les corrections apportées et les travaux inachevés. C'est plus que la simple création d'archives. Il s'agit de pouvoir poursuivre le travail sans devoir repartir de zéro pour comprendre le contexte et les décisions qui ont été prises. Les systèmes d'IA et les activités connexes devraient faciliter ce travail, et non l'entraver.

Les droits d'accès et les pouvoirs délégués doivent tout de même être réexaminés lorsque les responsabilités changent. Le tout doit quand même se faire dans le respect des règles établies. Les règles liées à la protection des renseignements personnels, à la correction et à la conservation demeurent essentielles. L'objectif n'est pas de permettre un partage sans limites de l'information, mais plutôt de pouvoir poursuivre le travail même lorsque la responsabilité d'un dossier est transférée à quelqu'un d'autre.

Troisièmement, il ne suffit pas qu'une personne intervienne quelque part dans le processus. La surveillance humaine doit être réelle et efficace. Une personne qui n'a ni le temps, ni l'information, ni les compétences nécessaires pour remettre en question les recommandations de l'IA n'exerce pas un véritable contrôle. Les parlementaires doivent disposer des compétences requises et pouvoir compter sur des avis techniques indépendants pour évaluer rigoureusement les affirmations avancées par les fournisseurs. Les gens doivent être en mesure de vérifier les sources, de corriger les erreurs, de refuser de donner leur aval et de mettre fin à une action. Lorsqu'une décision assistée par l'IA a une incidence sur une personne, celle-ci devrait pouvoir comprendre comment cette décision a été prise et avoir la possibilité de la contester.

Prenons l'exemple d'un comité qui utilise l'intelligence artificielle pour analyser des milliers de mémoires. L'outil pourrait faire ressortir les grands thèmes, mais le personnel devrait tout de même pouvoir retourner aux mémoires, vérifier les résultats, voir ce qui a pu être oublié, corriger l'analyse et garder une trace des changements apportés.

Le simple fait de permettre à un outil de lire et de résumer du contenu ne devrait pas lui donner automatiquement le droit d'envoyer ce contenu ailleurs, que ce soit au fabricant de l'outil d'IA ou à l'entreprise qui en est propriétaire, ni de rendre publiques les conclusions qui en résultent.

Je terminerai par trois recommandations pratiques.

Premièrement, faites du contrôle de l'accès à l'information, de son partage et des actions entreprises une exigence vérifiable pour toute utilisation institutionnelle de l'IA.

Deuxièmement, lorsqu'une décision cruciale est prise avec l'aide de l'IA, exigez de pouvoir en retracer les principaux éléments: l'objectif, les données probantes utilisées, les incertitudes relevées, le jugement humain exercé et les corrections apportées.

Troisièmement, mettez à l'épreuve la continuité des activités et la possibilité de changer de fournisseur avant même d'adopter un système. Avant d'arrêter votre choix sur un outil, vous devez savoir que vous pourrez un jour vous en débarrasser sans perdre vos données, vos dossiers ou vos idées. Une personne autorisée qui prend la relève peut-elle récupérer le travail déjà fait? L'institution peut-elle changer d'outils sans perdre de dossiers?

Bien entendu, ces mesures doivent s'inscrire dans le cadre des protections existantes et respecter les exigences en matière de protection des renseignements personnels, de confidentialité et de privilège.

Enfin, de notre point de vue, l'enjeu n'est pas simplement de déterminer s'il faut utiliser l'intelligence artificielle. Elle fait déjà partie de notre réalité. La véritable question est de savoir si nous pouvons l'utiliser pour accroître nos capacités tout en préservant les connaissances, le jugement et l'autorité qui sont indispensables à l'exercice des responsabilités démocratiques.

Merci.

● (1105)

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Karimi.

La parole est à vous pour cinq minutes.

Amir-Hossein Karimi (professeur adjoint, Université de Waterloo, à titre personnel): Merci, monsieur le président, ainsi que mesdames et messieurs les membres du Comité, de me consacrer votre temps et votre attention. Aujourd'hui, j'aimerais vous parler des courbes exponentielles et du risque de les aborder selon un mode de pensée linéaire.

Nous, les humains, avons une intuition bien adaptée aux problèmes qui évoluent de façon graduelle: quelques demandes supplémentaires, quelques documents de plus et peut-être un employé de plus pour prêter main-forte. Or, lorsque la charge de travail double continuellement, cette intuition atteint rapidement ses limites. Une solution qui paraît suffisante aujourd'hui peut devenir inadéquate beaucoup plus vite qu'on ne l'imagine. Embaucher du personnel ou accélérer le traitement des dossiers peut offrir un répit temporaire, mais si la demande croît de façon exponentielle alors que notre capacité n'augmente que graduellement, l'écart ne cesse de se creuser. Ainsi, s'il y a une chose à retenir de ma déclaration liminaire, c'est que l'application de solutions linéaires à des phénomènes exponentiels mène inévitablement à l'échec.

Je m'appelle Amir-Hossein Karimi. Je suis professeur adjoint à l'Université de Waterloo. J'y occupe la chaire Val O'Donovan en intelligence artificielle digne de confiance et je dirige le laboratoire CHARM, consacré au raisonnement collaboratif entre l'humain et l'IA. Je suis également professeur affilié à l'Institut Vector, à Toronto.

Dans notre laboratoire, nous cherchons à comprendre comment fonctionnent les systèmes d'intelligence artificielle, comment intervenir lorsqu'ils doivent être corrigés et comment ils évoluent au fil de leurs interactions avec les personnes qui les utilisent. Pour le temps qu'il me reste, permettez-moi de vous présenter trois réflexions sur ce que cela implique pour le Parlement.

Premièrement, vous devez prendre conscience de l'écart qui existe entre la génération de contenu et sa vérification.

En recherche, produire un manuscrit convaincant et établir la validité des affirmations qu'il contient sont deux tâches distinctes. L'intelligence artificielle peut accélérer la production de textes, de codes et d'expériences, mais la vérification des résultats continue d'exiger des données probantes, des compétences techniques et du temps.

Au cours de la dernière année seulement, plusieurs conférences sur l'IA ont vu le nombre de textes soumis doubler. Devant cette croissance, de nombreuses conférences et revues ont durci leurs critères de présélection et écartent souvent jusqu'à la moitié des manuscrits avant qu'ils ne soient envoyés à des évaluateurs externes. Si le nombre de textes soumis augmente de façon exponentielle, en éliminer la moitié permet de souffler un peu, mais cela ne change rien au problème de fond. On gagne du temps, sans changer la tendance.

Le Parlement devrait également prendre conscience de la possibilité que le volume d'information à traiter augmente beaucoup plus rapidement que sa capacité de l'évaluer. Les habitants de vos circonscriptions, les groupes de défense, les entreprises et les acteurs étrangers peuvent utiliser ces outils et le feront. Un mémoire qui nécessitait auparavant plusieurs jours de travail pourrait désormais n'être qu'un parmi des milliers de mémoires adaptés à des publics précis. Certains seront utiles, mais d'autres contiendront des erreurs ou des éléments probants fabriqués de toutes pièces.

La solution n'est pas simplement de lire plus vite. Le Parlement doit trouver des moyens d'établir la provenance, c'est-à-dire d'où provient le matériel, de vérifier les données probantes, de repérer les présentations coordonnées et d'utiliser l'intelligence artificielle pour faciliter l'évaluation tout en soumettant ces outils d'évaluation à un examen minutieux.

Deuxièmement, il faut préserver l'expertise indépendante.

Comme professeur, je vois se dessiner une tendance inquiétante. De plus en plus, les chercheurs chevronnés pourraient trouver plus simple de travailler directement avec l'IA au lieu de prendre le temps de former un étudiant. Pourtant, c'est en formant des étudiants que nous créons la relève capable de faire le travail de vérification. Si nous produisons davantage de recherche tout en consacrant moins de temps à former la relève, nous risquons d'affaiblir l'expertise même dont nous avons besoin pour vérifier ce que nous produisons. C'est là une combinaison dangereuse: une croissance potentiellement exponentielle de la production qui s'accompagne d'un affaiblissement progressif de la capacité d'exercer un jugement indépendant.

Le Parlement est confronté au même genre de défi. Le personnel doit avoir des occasions de former son jugement, de remettre en cause des hypothèses et d'acquérir une compréhension approfondie des enjeux. Recevoir une réponse bien formulée n'est pas la même chose qu'acquérir la capacité de l'évaluer. Si ce sont toujours les mêmes quelques entreprises qui fournissent les outils qui formulent nos arguments, résument nos données probantes et évaluent nos conclusions, leur influence n'est plus qu'économique. Elle est aussi intellectuelle. C'est pourquoi le Parlement doit garder l'expertise et les moyens nécessaires pour remettre ces outils en question, comparer les fournisseurs et se faire sa propre opinion.

Troisièmement, il faut prévoir des mécanismes de recours efficaces avant le déploiement.

Plus l'IA intervient dans des décisions aux conséquences importantes, plus les gens auront besoin d'une réponse à une question fondamentale: que puis-je faire quand quelque chose tourne mal? Si un système déforme les préoccupations d'un citoyen, omet des données probantes pertinentes ou contribue à une décision défavorable, il doit exister un moyen pratique de corriger la situation.

Avant le déploiement, il faut savoir qui est responsable, comment une personne concernée peut dénoncer une erreur et qui a le pouvoir de changer le résultat. Lorsque le résultat dépend de la situation particulière d'une personne, le recours peut également consister à expliquer quelles mesures concrètes pourraient mener à une décision différente. Il faut donc prévoir les recours avant de déployer un système. Un mécanisme de correction devrait faire partie intégrante de la conception du système, plutôt que d'être mis en place après coup lorsqu'une personne subit un préjudice.

Bien sûr, ces mécanismes doivent être capables de suivre le rythme. Si le nombre de décisions augmente de manière exponentielle tandis que notre capacité de les revoir reste essentiellement la même, le droit de les contester pourrait finir par n'exister que sur papier.

Voici donc ma principale recommandation: renforcer les capacités d'évaluation et l'expertise indépendante au fur et à mesure que l'adoption de l'IA s'accélère, et veiller à ce que des recours efficaces soient en place avant toute utilisation dans des contextes où les conséquences peuvent être importantes. Le succès devrait se mesurer à la capacité du Parlement d'améliorer le service offert aux citoyens tout en préservant sa capacité d'expliquer ses décisions, d'en examiner le bien-fondé et de les corriger au besoin. Cela exige une compréhension lucide de l'ampleur des changements à venir et une préparation adéquate, plutôt qu'une simple amplification des pratiques actuelles.

Merci beaucoup.

● (1110)

Le président: Merci beaucoup. Les deux témoins ont pris moins de cinq minutes. La présidence vous en est reconnaissante.

La parole est à vous, monsieur Williamson, pour cinq minutes.

Andy Williamson (chercheur principal, Centre pour l'innovation au Parlement, Union interparlementaire): Merci, monsieur le président. Je vais faire de mon mieux.

Je remercie les membres du comité de m'avoir invité à comparaître.

Je suis chercheur principal au Centre pour l'innovation au Parlement de l'Union interparlementaire. Je suis l'auteur du *Rapport mondial 2024 sur l'e-Parlement* de l'Union interparlementaire et du *Cadre de maturité pour l'IA dans les parlements*, ainsi que le rédacteur en chef et coauteur des *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements* de l'Union interparlementaire. Dans mes observations aujourd'hui, je vais m'inspirer de ces publications, de nos recherches plus vastes et de nos communautés de pratique mondiales pour expliquer ce qui prépare un Parlement à l'intelligence artificielle.

Dans ma déclaration préliminaire, j'aimerais faire valoir trois points.

Premièrement, l'intelligence artificielle est une technologie transformatrice, et elle est déjà largement utilisée dans les Parlements. Les représentants de 88 % des Parlements que nous avons interrogés pour le rapport mondial sur l'e-Parlement 2026 disent que les parlementaires et le personnel utilisent l'intelligence artificielle, mais les Parlements sont moins nombreux à avoir adopté l'intelligence artificielle au niveau institutionnel. À peine plus de la moitié ont effectué une quelconque évaluation de la conformité ou des risques liés à l'intelligence artificielle, et seulement 24 % ont une politique officielle en matière d'intelligence artificielle. L'arrivée de la technologie se fait à un rythme qui dépasse la capacité des institutions à l'encadrer, et cette lacune est ce que nous appelons l'intelligence artificielle fantôme: des gens qui utilisent des outils sans approbation, sans formation et sans évaluation des risques.

L'intelligence artificielle change la façon dont le travail parlementaire peut se faire. Elle peut aider les députés à gérer les dossiers de leur circonscription, aider les comités à analyser des milliers de mémoires publics et rendre les délibérations interrogeables et accessibles.

L'utilisation de l'intelligence artificielle que nous voyons aujourd'hui est principalement destinée à des tâches procédurales comme la transcription et la traduction. Plus près du fondement législatif, des tâches telles que la rédaction et l'analyse des modifications en sont souvent à l'étape du projet pilote, et seuls quelques Parlements les utilisent dans un environnement de production en direct. C'est là que les enjeux démocratiques sont les plus grands.

Deuxièmement, l'intelligence artificielle fait partie d'une transformation numérique plus vaste et ne devrait pas être traitée comme un projet autonome. Elle s'appuie sur tout ce qu'un Parlement a construit. La fiabilité de l'intelligence artificielle dépend de la fiabilité des données sous-jacentes, de la sécurité qui l'entoure et de la gouvernance qui la dirige. Les Parlements qui progressent le mieux ont d'abord mis en place la gouvernance, puis les données et la technologie. Ceux qui ajoutent l'intelligence artificielle aux flux de travail existants sans revoir la conception de ceux-ci constatent souvent qu'elle amplifie les faiblesses déjà présentes.

Il y a également des questions sérieuses concernant la souveraineté numérique qui, même si elles ne sont pas propres à l'intelligence artificielle, traduisent une dépendance croissante à des technologies hors des locaux. Les Parlements comptent de plus en plus sur quelques fournisseurs commerciaux de stockage et d'applications dont les modèles peuvent changer ou être retirés sans préavis, ou presque. Un Parlement doit comprendre ces dépendances et maintenir sa capacité à exercer ses fonctions essentielles en cas de changement d'un service. De même, les Parlements doivent s'assurer que leurs données sont sûres et savoir si les renseignements qui leur sont soumis sont authentiques ou s'il s'agit de désinformation générée par l'intelligence artificielle. L'intelligence artificielle ne se contente pas d'halluciner; elle offre également des possibilités aux acteurs malveillants.

Pour une institution qui demande des comptes à un gouvernement, le contrôle des données et des systèmes parlementaires est une question constitutionnelle autant que technique.

Troisièmement, les parlementaires ont un double rôle en tant qu'utilisateurs de l'intelligence artificielle et responsables de sa réglementation, et ces deux rôles dépendent l'un de l'autre. En tant qu'utilisateurs, les parlementaires doivent avoir une connaissance suffisante de l'intelligence artificielle pour bien utiliser les outils, évaluer ce qu'ils produisent et reconnaître leurs limites. Les Parlements réagissent à cette situation et, dans la moitié des Parlements que nous avons interrogés, on offre une formation en intelligence artificielle aux parlementaires, un chiffre qui a considérablement augmenté ces deux dernières années. La Chambre des communes en a donné un bon exemple: après le lancement de sa plateforme dédiée à l'intelligence artificielle et d'une campagne de sensibilisation, le sentiment positif du personnel à l'égard des outils d'intelligence artificielle a augmenté.

En tant que législateurs, les parlementaires doivent examiner attentivement l'utilisation de l'intelligence artificielle par le gouvernement, établir des règles pour son utilisation sécuritaire dans l'ensemble de la société et protéger l'intégrité des élections et du débat politique. Les parlementaires qui comprennent le fonctionnement de l'intelligence artificielle et les erreurs qu'elle commet sont mieux outillés pour légiférer en conséquence. La littératie en matière d'intelligence artificielle est donc une condition préalable à une surveillance efficace.

● (1115)

La *Déclaration de Kuala Lumpur — Les parlements pour une IA responsable* de l'Union interparlementaire, adoptée par les Parlements de 65 pays, reconnaît le double rôle des législateurs. Elle demande aux Parlements d'évaluer leur niveau de préparation en matière d'intelligence artificielle, d'offrir un apprentissage continu aux parlementaires et au personnel, de renforcer la gouvernance interne de l'intelligence artificielle et de tenir les gouvernements responsables de leurs stratégies nationales en matière d'intelligence artificielle.

En résumé, j'encourage le Comité à envisager d'évaluer son propre niveau de préparation en matière d'intelligence artificielle en utilisant des outils tels que le cadre de maturité de l'Union interparlementaire, en s'appuyant sur les pratiques exemplaires telles que les lignes directrices de l'Union interparlementaire, en mettant en place une gouvernance claire qui associe les parlementaires aux décisions avant d'intégrer l'intelligence artificielle aux travaux parlementaires essentiels et, enfin, en investissant dans l'avenir de la littératie en matière d'intelligence artificielle pour les membres du personnel.

Je tiens à remercier la Chambre des communes du soutien qu'elle a apporté aux Parlements du monde entier, et j'aimerais vous demander de continuer à faire part de vos expériences à la communauté mondiale des Parlements. De nombreux Parlements ont salué votre contribution.

Je vous remercie et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Williamson.

Nous allons maintenant passer aux questions, en commençant par M. Calkins. Vous avez six minutes.

Blaine Calkins (Ponoka—Didsbury, PCC): Merci, monsieur le président.

Je pense, professeur Karimi, que je vais commencer par vous, et les autres témoins pourront intervenir s'ils l'estiment nécessaire.

J'ai posé quelques questions aux témoins précédents au sujet des compétences quand il y a un être humain dans la boucle. Je pense que l'intelligence artificielle va potentiellement remplacer certains emplois, carrières et postes au bas de l'échelle — faute d'un meilleur terme. En général, ce sont les personnes qui les occupent qui gravissent les échelons et qui deviennent plus tard des superviseurs et des dirigeants dans nos institutions. Si cette cohorte de personnes est remplacée par l'intelligence artificielle, quelle recommandation avez-vous à faire — non seulement au Parlement, mais aussi dans l'ensemble de l'économie — pour qu'il y ait non seulement un être humain dans la boucle, mais aussi, comme vous l'avez souligné, un être humain compétent et averti pour que nous puissions juger de la qualité de l'intelligence artificielle qui aide les députés, les entreprises et nos institutions démocratiques?

Amir-Hossein Karimi: C'est une très bonne question, et il est assez difficile d'y répondre, parce qu'il est difficile de prédire quel sera l'effet de l'intelligence artificielle sur les divers emplois au bas de l'échelle. Il semble effectivement que la tendance soit à la disparition progressive des emplois au bas de l'échelle, même si ma déclaration préliminaire soutient en quelque sorte le contraire, parce que, si la demande des habitants de votre circonscription connaît une augmentation exponentielle, il se pourrait que vous constatiez, au contraire, qu'il faut encore plus d'emplois au bas de l'échelle.

Ce que j'essaie de dire, c'est que, pour les emplois au bas de l'échelle, les nouveaux venus devraient être formés de manière appropriée afin qu'ils utilisent efficacement ces outils et qu'ils comprennent où ces outils commettent des erreurs.

Blaine Calkins: J'ai une autre question, et c'est peut-être un sujet sur lequel nos amis de l'Union interparlementaire pourront également intervenir.

Dans un scénario de gouvernement typique, même si le Parlement se gouverne en quelque sorte lui-même, le fait est que le gouvernement dispose d'excellents outils et leviers. Le gouvernement dispose des leviers des organismes de cybersécurité. Il dispose des leviers de ses capacités financières et budgétaires. En fin de compte, le gouvernement au pouvoir a, en général, le plus grand nombre de parlementaires; c'est pourquoi il a été formé. Le gouvernement a la capacité unique de décider de la stratégie en matière d'intelligence artificielle et de sa mise en œuvre. Le gouvernement décide en général du type de données qu'il est prêt à communiquer et du format de ces données.

D'après vos recherches, y a-t-il des Parlements — ou qui que ce soit — qui utilisent les pouvoirs de leur gouvernement pour leur propre avancement politique, en plus de servir l'intérêt public en général? Avez-vous déjà vu des exemples de cela où que ce soit sur la planète?

● (1120)

Amir-Hossein Karimi: Si cette question s'adresse à moi, je dois dire que je n'ai pas de connaissances particulières à ce sujet, mais j'invite également les autres témoins à...

Blaine Calkins: Je devrais peut-être poser la question à M. Williamson, de l'Union interparlementaire.

Andy Williamson: Je pense qu'il est très difficile de répondre à cette question.

Je n'en ai pas de preuve directe, mais on trouve certainement des exemples de ce que je qualifierais d'approches plus proactives de certains gouvernements pour exploiter les technologies, ce qu'on pourrait considérer comme étant dans leur propre intérêt. Cependant, je ne pense pas qu'il y ait de preuves tangibles. Je n'en vois certainement pas dans un contexte parlementaire.

Blaine Calkins: Diriez-vous, monsieur Williamson, que les membres du Groupe des Douze Plus de l'Union interparlementaire sont les plus susceptibles d'avoir adopté le cadre de maturité et d'avoir de meilleures politiques en matière d'intelligence artificielle que certains des États membres d'autres groupes?

Andy Williamson: Au Centre pour l'innovation au Parlement, nous classons les Parlements en trois catégories, la première étant celle des Parlements les plus avancés sur le plan numérique. Oui, ce sont les Parlements qui sont en général bien dotés en ressources, plus grands et dans des pays développés, mais pas toujours. Il y a des exceptions. Par exemple, l'adoption par Maurice de la transformation numérique et de l'intelligence artificielle a été assez stupéfiante. Nous voyons aussi des Parlements comme celui des Fidji faire des choses très intéressantes.

En général, il s'agit de Parlements qui disposent de ressources suffisantes. Si je consulte ma liste des Parlements à un stade avancé de maturité numérique, le Canada y figure, bien sûr, mais il en va de même pour la Chambre des députés du Brésil, le Sénat du Brésil, le Parlement européen et le Parlement britannique. Vous pouvez voir la tendance générale. Ce sont de grands Parlements de pays développés.

La maturité du point de vue de l'intelligence artificielle est en partie déterminée par la maturité numérique, qui est à son tour en partie déterminée par la taille et la capacité économique.

Blaine Calkins: J'aimerais revenir à un thème que vous avez abordé, monsieur Beall, à savoir la continuité et la capacité d'utiliser l'intelligence artificielle à des fins autres que la recherche élémentaire ou l'utilisation d'un outil assimilable à un moteur de recherche amélioré.

Pourriez-vous préciser cette idée de continuité et nous en dire un peu plus à ce sujet?

Chris Beall: Certainement. Je vous remercie de la question. C'est un excellent point.

Pour ceux d'entre nous qui utilisent régulièrement des outils d'intelligence artificielle, je suis sûr que tout le monde s'est déjà trouvé dans cette situation: on entre une question qu'on a déjà posée et on obtient une réponse tout à fait différente. Différentes choses se produisent. C'est ainsi que les modèles fonctionnent.

Ce que nous avons vraiment étudié, c'est la manière de séparer de l'outil lui-même la question concernant les données, le contexte et la compréhension de ce qui se passe, et la manière de conserver ces éléments dans un système distinct pour permettre de construire un récit, des conversations et une expérience en utilisant l'intelligence artificielle de façon telle que celle-ci préserve et comprenne la mémoire.

Il ne s'agit pas simplement de créer des archives. Il s'agit en fait de réfléchir au contexte qui entoure les questions et les requêtes. Cela aide ensuite à comprendre d'où viennent des renseignements fictifs, où le contenu imaginaire a été créé, où des erreurs ont été commises et où des choses ont été causées par des personnes qui ont pris des décisions. C'est vraiment un de ces domaines où, de notre point de vue, il y a un énorme avantage à utiliser l'intelligence artificielle. Selon mon expérience...

Le président: Je vais devoir être un peu impoli et vous interrompre. C'est à moi de surveiller le chronomètre, et nous avons déjà un peu dépassé le temps imparti; vous aurez d'autres occasions d'approfondir cette réponse.

Avant de céder la parole à Mme Brière pour six minutes, je tiens simplement à rappeler aux témoins qu'ils pourraient être interrogés en français et qu'ils pourraient donc devoir écouter l'interprétation.

[*Français*]

Madame Brière, la parole est à vous pour six minutes.

● (1125)

[*Traduction*]

L'hon. Élisabeth Brière (Sherbrooke, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins de s'être joints à nous aujourd'hui.

[*Français*]

Monsieur Beall, est-ce que vous pouvez nous dire si vous savez s'il y a des gouvernements qui ont mis des règles entourant l'utilisation de l'intelligence artificielle dans leurs consignes permanentes, dans les règlements?

[*Traduction*]

Chris Beall: Je vous remercie de votre question.

[*Français*]

Excusez-moi de continuer en anglais. Anciennement, j'ai beaucoup travaillé en français, mais ça fait plusieurs années que je parle seulement en anglais.

[*Traduction*]

À ce stade, l'un des défis posés par certains systèmes d'intelligence artificielle... Ma réponse est non, je ne pense pas, mais je vais approfondir un peu plus.

L'une des difficultés que nous avons tous rencontrées, je crois, en travaillant dans le domaine de l'information, c'est que certaines décisions et certaines discussions se déroulent dans des espaces ouverts, tandis que d'autres ont lieu dans des espaces fermés.

Je travaille beaucoup dans les domaines de la cybersécurité et des opérations d'influence. Je sais, grâce à certaines des organisations avec lesquelles je collabore, que certains gouvernements s'intéressent aux systèmes d'intelligence artificielle embarqués et aux systèmes fonctionnant hors ligne, qui interviennent en quelque sorte dans leurs processus décisionnels — certains de nos partenaires dans la région de l'Asie-Pacifique, et d'autres encore. Ce dont je ne suis pas certain, c'est de l'ampleur que cela a pris. J'ai observé ce phénomène dans les milieux de la sécurité ou du renseignement, mais je ne sais pas dans quelle mesure cela s'est étendu aux débats parlementaires.

Il y a là, je crois, un aspect important qui nous permet d'examiner la manière dont nous testons ces choses et dont nous les mettons à l'essai. Maintenant qu'il revendique sa souveraineté dans certains espaces, le Canada a l'occasion de vraiment aller de l'avant, de discuter et de réfléchir à ce que signifient réellement la souveraineté et le contrôle.

L'hon. Élisabeth Brière: Merci.

Monsieur Williamson, j'aimerais vous poser la même question.

Andy Williamson: Il y a plusieurs parlements qui adoptent des lignes directrices sur l'intelligence artificielle applicables à l'ensemble de leur institution, comme la Chambre des députés italienne, le Parlement britannique et d'autres encore. Je sais que vous disposez vous aussi de certaines lignes directrices.

En ce qui concerne la question de la souveraineté, il y a un projet intéressant en cours en Norvège, où l'on cherche à rendre l'intelligence artificielle beaucoup plus ouverte afin que le secteur public dispose de ses propres outils d'intelligence artificielle transparents. C'est peut-être un autre exemple intéressant. Je ne sais pas si cela répond tout à fait à votre question.

[*Français*]

L'hon. Élisabeth Brière: Vous y répondez en partie, oui, merci.

On voit avec l'intelligence artificielle qu'il y a beaucoup d'ambition, qui doit être tempérée par le réalisme. Vous avez été deux à mentionner que les Parlements n'avaient pas adopté l'intelligence artificielle institutionnelle.

L'intelligence artificielle et ses effets bénéfiques se matérialiseront seulement si les gouvernements établissent des buts pragmatiques et planifient soigneusement son implantation, mais ça vient avec une charge de travail importante.

Monsieur Williamson, à quel coût cette implantation va-t-elle se faire?

[*Traduction*]

Andy Williamson: Je pense que la meilleure façon d'aborder cette question est de la replacer dans le contexte plus large de la transformation numérique. Ces 20 dernières années, nous avons constaté que, pour les parlements, la technologie est passée d'une simple fonction de soutien administratif à un élément central de leur fonctionnement, notamment lorsque la pandémie de COVID-19 a frappé.

Nous avons assisté à un tournant décisif, si l'on peut dire, qui a clairement mis en évidence le fait que les plateformes numériques au sein des parlements revêtent désormais une importance stratégique. Elles font partie intégrante des activités principales. Cela a eu pour effet de faire remonter la responsabilité des systèmes numériques à un niveau supérieur de l'organisation. Aujourd'hui, cette responsabilité incombe généralement au conseil d'administration, au secrétaire général ou à la haute direction, plutôt que de relever d'une décision secondaire concernant le choix des outils à utiliser.

L'intelligence artificielle va plus loin en ce sens qu'elle nécessite véritablement une gouvernance stratégique à l'échelle de l'institution. La nécessité de régir l'intelligence artificielle et, par conséquent, le coût de sa mise en œuvre ne relèvent pas simplement du plan opérationnel. Il s'agit de mettre en place les règles et les règlements, les procédures de fonctionnement, les systèmes d'audit, d'assurance de la qualité et tout ce qui s'y rapporte. Ces responsabilités relèvent des plus hautes instances du Parlement. Cela entraîne des frais généraux importants, si l'on peut dire, à un niveau hiérarchique plus élevé, à mesure que les responsabilités évoluent.

● (1130)

[*Français*]

L'hon. Élisabeth Brière: Merci beaucoup.

Monsieur Beall, souhaitez-vous ajouter un commentaire?

J'aimerais vous orienter vers le coût. À ce sujet, M. Williamson dit qu'il n'y a pas de coût d'exploitation, mais surtout un coût lié aux compétences. On sait que l'adoption de l'intelligence artificielle favorise le secteur privé, et il y a donc un grand écart de compétences entre les secteurs public et privé.

Est-ce que ça ne vient pas rendre plus vulnérable une institution comme le gouvernement?

[*Traduction*]

Amir-Hossein Karimi: Cette question était-elle pour moi?

L'hon. Élisabeth Brière: Oui.

Amir-Hossein Karimi: Je m'excuse. Vous avez dit son nom au départ. Pourriez-vous répéter la question?

Le président: Si vous pouviez poser votre question rapidement, je vous accorderais un peu plus de temps pour la réponse.

[*Français*]

L'hon. Élisabeth Brière: J'ai dit que ça avait un impact sur les compétences et qu'il y a un grand écart entre les secteurs privé et public, au détriment de ce dernier, parce que les travailleurs iront vers le, secteur privé car c'est plus avantageux pour eux.

À votre avis, est-ce que ça crée une vulnérabilité pour le gouvernement?

[*Traduction*]

Amir-Hossein Karimi: Je suis convaincu que le gouvernement devrait investir dans la formation continue et le perfectionnement professionnel en réponse à ces nouvelles technologies, tant pour les cadres supérieurs que pour les employés au bas de l'échelle.

Le président: Merci beaucoup.

[*Français*]

Madame Normandin, vous avez la parole pour six minutes.

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Je commencerai par une question pour vous, professeur Karimi.

Vous avez parlé du fait qu'on risque de recevoir de plus en plus de soumissions de la population fabriquées à partir de l'intelligence artificielle et qu'on aurait besoin de recourir à l'intelligence artificielle pour les analyser et en identifier la provenance pour voir si ça a été créé avec l'intelligence artificielle.

À votre connaissance, quel est le niveau de maturité des outils qu'on a à notre disposition pour évaluer si un document a été fabriqué à partir de l'intelligence artificielle? Au Québec, il y a eu toute la controverse autour d'un livre rédigé par l'intelligence artificielle, et le détecteur Pangram nous disait que c'était rédigé par l'intelligence artificielle. Cependant, doit-on se fier à l'intelligence artificielle pour détecter que l'intelligence artificielle a été utilisée? Jusqu'où a-t-on besoin d'une intervention humaine dans la boucle pour identifier ces sources-là?

[*Traduction*]

Amir-Hossein Karimi: C'est une très bonne question.

J'aimerais mettre un instant mon chapeau d'ingénieur et nous rappeler que ces systèmes d'intelligence artificielle sont aussi des systèmes d'ingénierie. Les systèmes d'ingénierie ont tous, quelque part, un point de défaillance. La question des hallucinations a été soulevée, tant dans cette discussion que dans des discussions antérieures. Je crois que nous devons accepter à la base que ces systèmes sont sujets, dans une certaine mesure, à des hallucinations. Avec l'arrivée de technologies de plus en plus récentes, ces hallucinations seront peut-être progressivement repoussées plus bas dans la chaîne et finiront peut-être par s'estomper, mais nous ne pouvons pas complètement exclure les humains du processus. La responsabilité doit incomber à l'institution et aux personnes qui déploient ces systèmes d'intelligence artificielle.

[*Français*]

Christine Normandin: Merci beaucoup.

Monsieur Williamson, en lien avec les questions de mon collègue M. Calkins, j'aimerais vous entendre parler du cadre de maturité de l'Union interparlementaire.

Est-ce que vous pouvez me dire comment ça fonctionne? Est-ce que les pays font une forme d'autoévaluation ou est-ce que ce sont des pairs ou des agents externes qui évaluent leur degré de maturité? Est-ce que la liste des degrés de maturité des pays est publique? Pouvez-vous me parler un peu plus des critères qui sont utilisés pour analyser ces degrés de maturité?

[*Traduction*]

Andy Williamson: Le cadre de maturité est largement accessible au public. On peut le télécharger sur le site Web de l'UIP. Lorsque nous avons élaboré les lignes directrices de l'UIP en matière d'intelligence artificielle, nous nous sommes rendu compte que c'était vraiment complexe. Il y a beaucoup de directives. La première question que se pose une institution est de savoir par où commencer. En réalité, la réponse à cette question dépend d'où l'on se situe et de quels sont les objectifs. Nous avons compris que le parcours vers l'intelligence artificielle n'est pas figé. Il n'y a pas deux parcours identiques.

Le principe même du cadre de maturité, c'est justement qu'il permet de s'autoévaluer. Il n'est pas conçu comme un processus scientifique complexe. Il s'agit avant tout d'un processus d'auto-évaluation qui permet de se faire une idée de l'état d'avancement des choses. On commence au niveau zéro. On sait qu'on ne sait rien. On ne fait rien. Il y a peut-être quelques personnes qui utilisent ChatGPT dans un coin, mais elles n'en parlent pas. Il s'agit d'une utilisation très informelle, et c'est là que les parlements commencent leur parcours, selon nos observations. Au niveau 1, ils commencent à comprendre qu'ils ont besoin d'un processus pour gérer l'intelligence artificielle.

Le parlement passe par les différents niveaux jusqu'à atteindre le niveau 5, où il devient un partenaire d'apprentissage pour d'autres parlements et il partage ses expériences. Ce qui est intéressant, c'est que, lorsque nous avons demandé aux parlements d'examiner ce cadre, certains nous ont répondu: « Wow, nous sommes au niveau 2. » Je ne parle pas de petits parlements. Je parle de grands parlements. Ils se rendent compte qu'ils n'en sont qu'au tout début de ce parcours de maturité.

Ce cadre n'est pas tant une feuille de route qu'un guide pour aider les institutions à élaborer leur propre feuille de route.

● (1135)

[*Français*]

Christine Normandin: Merci beaucoup.

Monsieur Beall, vous avez parlé de l'idée d'avoir des structures fermées dans certains cas, où on garde les données à l'interne pour des questions de souveraineté et de sécurité. Vous avez aussi parlé d'avoir des approches plus fédérées pour que des pays démocratiques puissent échanger des données entre eux. J'imagine qu'on parle plus de données ouvertes, voire de systèmes ouverts. J'aimerais vous entendre parler de la nuance entre les deux.

Dans quels cas devrait-on opter pour des systèmes fermés et dans quels cas devrait-on choisir des systèmes ouverts? Est-ce vraiment compatible? Pourriez-vous faire la distinction entre les deux?

[*Traduction*]

Chris Beall: C'est une excellente question. Merci de la poser.

À mesure que nous développons notre modèle et que nous réfléchissons aux différents éléments sur lesquels nous travaillons, un aspect sur lequel nous nous penchons — et qui revêt une grande importance dans mon parcours relativement aux défis en matière de politiques publiques depuis déjà un certain temps — est le suivant: comment envisageons-nous les relations de pouvoir? À qui appartiennent les données? À qui appartiennent nos structures? Comment prenons-nous des décisions à cet égard?

Pour nous, votre question met en lumière une fonctionnalité essentielle qui doit être intégrée aux systèmes. Nous avons besoin de systèmes qui préservent la confidentialité de ce que nous voulons garder privé et qui partagent ce que nous voulons partager. C'est à nous de prendre ces décisions, et non à l'outil, ni à l'entreprise, ni aux fournisseurs externes. La décision ne devrait pas revenir à un tiers. Nous ne devrions pas être placés dans une situation où nos données se trouvent chez un tiers, où elles pourraient être menacées, consultées ou compromises sans que nous soyons présents.

Pour répondre à votre question, c'est aux parlementaires qu'il revient de déterminer quels éléments ils veulent partager avec d'autres parlements, avec les Canadiens et avec d'autres intervenants. Quels sont les éléments de vos discussions, à la Chambre des communes et dans les différents contextes, que vous souhaitez rendre accessibles aux Canadiens, et existe-t-il des moyens de les rendre encore plus accessibles? Quels éléments devraient rester confidentiels et être protégés par le privilège, et comment vous assurez-vous que ces règles sont respectées et déterminées? Comme l'ont mentionné les autres témoins, il faut mettre en place les lignes directrices, les outils et les structures appropriés pour s'assurer que la non-divulgation des informations ne dépend pas simplement d'une politique, mais qu'il soit réellement impossible, sur le plan de l'infrastructure, de les divulguer. Il faut aussi avoir la capacité de définir ses...

Merci beaucoup.

Le président: Merci.

Nous passons maintenant à M. Moore, qui disposera de cinq minutes.

L'hon. Rob Moore (Fundy Royal, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Karimi, vous avez notamment évoqué la question de savoir quoi faire lorsque quelque chose tourne mal. Dans le contexte du travail des députés, la plupart des interventions que nous faisons dans nos bureaux de circonscription, pour ce qui est de traiter des dossiers, surviennent parce que quelque chose a déjà mal tourné. Nous ne nous occupons généralement pas des cas faciles. Nous n'entendons pas parler des cas simples, quand quelqu'un a obtenu la réponse qu'il cherchait ou lorsque le ministère fédéral concerné a réglé le dossier problématique. On nous soumet les cas de personnes frustrées. Elles sont à bout de ressources.

Souvent, ces personnes reçoivent des réponses contradictoires, elles n'obtiennent pas de réponse ou elles doivent attendre longtemps avant d'en obtenir une, que ce soit auprès d'Anciens Combattants Canada, de l'Agence du revenu du Canada ou d'autres organismes. En réalité, nous ne nous occupons que des cas difficiles. Parfois, les gens demandent des comptes. Ils veulent un nom. Ils veulent un compte rendu de la décision. Nous devons savoir comment ils en sont arrivés là, qui leur a dit quoi et quels étaient les noms des employés concernés ou leur numéro d'identification.

Dans un système bureaucratique déjà si complexe, comment pouvons-nous préserver la transparence des décisions alors que l'intelligence artificielle est de plus en plus intégrée au processus, que ce soit au début, au milieu ou même à la fin du processus décisionnel?

Amir-Hossein Karimi: À mon avis, le fait que vous ayez commencé votre question en parlant des dossiers qui sont portés à l'attention de votre bureau illustre bien, essentiellement, ce que je voudrais que vous conserviez dans votre procédure: il devrait y avoir un processus qui permet à vos concitoyens ayant reçu une décision défavorable de s'adresser à votre bureau. Ce n'est pas évident, surtout quand on constate que le nombre de demandes augmente considérablement.

Il faut réfléchir à ce processus à l'avance et, comme l'a souligné mon collègue dans sa déclaration préliminaire, il devrait y avoir des registres et des traces de toutes les utilisations de l'intelligence artificielle, ainsi que des renseignements sur la personne qui autorise chaque utilisation. Tant que ces éléments sont en place, que l'on tient compte du fait que le système finira par connaître des défaillances à un moment donné et que l'on s'assure que les citoyens puissent vous joindre à l'avance, je pense que vous partez du bon pied.

● (1140)

L'hon. Rob Moore: D'accord.

Monsieur Beall, qu'en pensez-vous? On entendait autrefois parler d'exemples comme celui d'une petite entreprise qui faisait plusieurs appels à l'Agence du revenu du Canada, parlait à plusieurs agents, puis suivait la recommandation moyenne. Elle obtenait un oui, un non, un autre oui, un autre non, puis un oui; elle finissait donc par opter pour le oui. Étant donné que nous devons composer avec ce genre de situation, comment pouvons-nous maintenir un certain ordre dans le processus afin de ne pas devoir repartir de zéro chaque fois que quelqu'un communique avec nous?

Chris Beall: C'est une excellente question.

Je dirais, pour développer la réponse de mon collègue, que nous devons ensuite vérifier les systèmes que nous mettons en place afin de nous assurer que nous pouvons établir des structures et des lignes directrices qui permettent, en substance, de garder ces éléments en mémoire. Il y a là une réelle tension. D'une part, nous voulons que nos systèmes retiennent les décisions afin de ne pas attribuer plusieurs espaces aux mêmes personnes. D'autre part, il faut tout de même maintenir des contrôles en matière de confidentialité.

L'idée que votre gouvernement tienne un dossier de plus en plus volumineux sur chacune des demandes que vous recevez, géré par l'intelligence artificielle, ressemble au début d'un mauvais film de science-fiction. Il faut qu'il y ait, dans le cadre de ces contrôles bien définis, au sein de ces systèmes bien délimités, des moyens permettant à nos systèmes de comprendre les messages antérieurs, de s'y référer et de savoir pourquoi les conseils peuvent varier, car ils peuvent effectivement varier. Les systèmes commettent des erreurs. Nous devons comprendre pourquoi ces erreurs se produisent et être en mesure de remonter dans le temps pour vérifier, de sorte que lorsque votre bureau enquêtera pour savoir pourquoi j'ai reçu trois réponses différentes et pourquoi elles étaient toutes les trois erronées, vous puissiez remonter dans le temps et comprendre les décisions ainsi que le contexte derrière chacune d'elles.

Je vais prendre un exemple rapide tiré d'un projet sur lequel je travaille avec des collègues pour le secteur privé. Lorsque vous gérez plusieurs systèmes répartis entre plusieurs fournisseurs dans plusieurs collectivités, vous établissez des relations au fil du temps et vous comprenez comment tout fonctionne. Ce que nous avons constaté, c'est que l'intégration d'éléments de sécurité de la mémoire dans nos projets simplifie le processus de décision quant au choix des fournisseurs à utiliser dans chaque cas et à la manière de les utiliser. En effet, on peut se souvenir que ces éléments posaient problème à l'époque, mais qu'avec l'arrivée d'un nouveau chef de la direction, ces problèmes ont été corrigés. Le fait de pouvoir tenir compte de ces éléments simplifie l'expérience tant pour l'entreprise que pour les opérations. C'est le genre de chose qui, dans les limites que vous avez, semble susceptible d'améliorer la situation que vous décrivez.

Le président: Il vous reste cinq secondes.

L'hon. Rob Moore: D'accord. Je crois que nous en resterons là.

Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Caley, qui disposera de cinq minutes.

Braeden Caley (North Vancouver—Capilano, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci à tous les témoins pour leurs contributions très éclairantes à cette étude. Je voudrais commencer par M. Beall et M. Williamson.

Dans sa déclaration, M. Williamson a évoqué les dépendances fondamentales qui peuvent découler de l'utilisation de ces modèles par le gouvernement. Nous en avons brièvement parlé lors des séances précédentes.

Je me dis que la structure de propriété de l'une de ces entreprises pourrait changer du tout au tout. Je me demande si vous pourriez nous en dire un peu plus sur les préoccupations que cette situation soulève pour vous, et sur les liens qu'elles pourraient avoir avec la souveraineté d'un pays.

Andy Williamson: Puis-je répondre en premier?

Braeden Caley: Oui. Je vous en prie.

Andy Williamson: C'est une très bonne question, et je pense que c'est un aspect qui doit nous préoccuper au plus haut point.

Je peux commencer par un exemple: la Chambre des députés du Chili était en train d'implanter un outil d'intelligence artificielle et s'apprêtait à le mettre en service lorsque le fournisseur l'a désactivé pratiquement sans préavis. Voilà un exemple concret.

Nous devons être conscients de cette possibilité. Cela nous amène à nous interroger sur la localisation de nos données, non seulement du point de vue de leur sécurité, mais aussi en ce qui concerne leur intégrité et leur disponibilité. Les solutions proposées sont généralement des solutions informatiques axées sur la redondance, mais aussi sur le contrôle. Tout se résume à une question de jugement: dans quels cas est-il approprié que les données se trouvent à l'extérieur de l'institution, et dans quels cas doivent-elles y rester?

Cela conduit un certain nombre de parlements à créer leurs propres petits modèles linguistiques et à les héberger à l'interne ou au sein d'un système d'intelligence artificielle gouvernemental. En Europe notamment, cette question revêt désormais une importance bien plus grande. Compte tenu des récents événements géopolitiques, la dépendance à l'égard des entreprises technologiques américaines suscite de vives inquiétudes au sein des gouvernements européens, et bon nombre d'entre eux se tournent vers des solutions locales. La Norvège, l'Estonie et la France sont les exemples les plus évidents, mais l'Union européenne elle-même envisage également des solutions internes.

Je pense que la question se résume à ceci: dans quels cas est-il acceptable que les données se trouvent sur le serveur de quelqu'un d'autre, et dans quels cas devraient-elles se trouver sur le vôtre?

● (1145)

Braeden Caley: Je pense que cette réponse a bien couvert le sujet; je vais donc changer légèrement de sujet et m'adresser à M. Beall.

Il y a une phrase sur votre site Web qui me plaît. Vous dites: « Commencez par l'obligation que le système doit respecter. » Vous-même et M. Karimi avez parlé de cet aspect.

Je me demande si vous pourriez tous les deux expliquer brièvement comment l'intervention humaine, cette idée que M. Calkins évoque si souvent, peut fonctionner afin de garantir que ces systèmes — qu'ils soient destinés à un usage parlementaire ou à un usage gouvernemental plus large, comme nous en avons un peu parlé aujourd'hui — comportent ces obligations dans les normes appropriées, et que le rôle des ressources humaines soit bien défini pour évaluer cet aspect. Je n'ai pas encore entendu beaucoup de titres appropriés pour cette fonction.

Au sein du gouvernement, à quoi ressemblerait la description ou même le titre du poste de la personne qui intervient dans le processus pour évaluer ce genre de choses?

Chris Beall: Je vais commencer, si cela ne vous dérange pas.

C'est une excellente question. Ce qui m'inquiète un peu, c'est que l'expression « intervention humaine » soit devenue un terme de jargon, comme « souveraineté ». Nous l'utilisons et nous savons plus ou moins ce que nous voulons dire, mais nous n'avons pas vraiment réfléchi, comme vous le disiez, à la nature de ce rôle ni à qui devrait être l'humain en question.

À QuietWire, nous pensons notamment qu'il faut, d'une part, rendre le système si clair, si facile à utiliser et si transparent qu'il ne soit pas nécessaire de lire les 15 pages de texte pour comprendre exactement ce à quoi l'on s'engage. C'est vous qui définissez les paramètres que vous souhaitez, dans vos propres mots et dans votre propre espace.

D'autre part, pour ce qui est d'évaluer les outils en place, il faut quelqu'un qui, selon nous, n'est pas simplement un spécialiste technique, mais aussi quelqu'un qui comprend les liens entre ces spécialités techniques et les domaines des politiques publiques et des affaires parlementaires.

Nous nous trouvons actuellement à un tournant. Pendant 10 ans, nous avons mal compris le fonctionnement des médias sociaux et nous n'avons pas mis en place les contrôles et les paramètres adéquats. Nous nous attelons enfin à les mettre en place aujourd'hui, avec 10 ans de retard. On peut véritablement craindre que nous soyons en train de répéter la même erreur aujourd'hui.

Je pense que nous devons nous pencher sur les éléments qui ont été négligés. À mon avis, ce sont ces personnes-là qui pourraient combler les lacunes: elles comprennent l'aspect technique et sont capables de trouver le mot juste, tout en sachant comment intégrer cela aux objectifs et aux lignes directrices des projets. J'espère que c'est...

Braeden Caley: Tout à fait.

Monsieur Karimi, auriez-vous quelque chose à ajouter?

Reste-t-il du temps?

Le président: Vous avez 10 secondes. Répondez très rapidement.

Amir-Hossein Karimi: L'expertise complémentaire peut provenir d'une seule personne ou de plusieurs personnes. En fin de compte, il faut trouver ceux qui ont à la fois une expertise dans le domaine et une expertise en intelligence artificielle.

Le président: C'était excellent, et il vous restait même du temps. Maintenant, le temps est écoulé.

[*Français*]

Madame Normandin, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Christine Normandin: Merci.

Professeur Karimi, plusieurs témoins ont parlé de leur crainte qu'on perde, en raison d'un recours croissant à l'intelligence artificielle, la capacité d'avoir un esprit critique quand on prend des décisions.

J'aimerais que vous nous parliez de l'idée que vous avez avancée, soit d'avoir une voie de recours efficace avant le déploiement de l'intelligence artificielle, pour qu'on sache à l'avance qui est imputable et comment corriger les problèmes quand il y en a. Est-ce qu'une telle approche peut contribuer à maintenir notre capacité de raisonnement critique? Y a-t-il d'autres choses, selon vous, qui nous permettraient de maintenir cette capacité de jugement critique que nous devons avoir?

[*Traduction*]

Amir-Hossein Karimi: C'est une très bonne question et, à n'en pas douter, une question ouverte au chapitre de la collaboration entre l'humain et l'intelligence artificielle. Il s'agit encore d'une question sans réponse dans ce domaine: dans quelle mesure l'utilisation de l'intelligence artificielle favorise-t-elle la créativité, la pensée critique ou les processus de raisonnement? Certaines études préliminaires montrent une courbe non linéaire: dans une certaine mesure, l'utilisation de l'intelligence artificielle peut contribuer à améliorer n'importe lequel de ces facteurs auxquels nous accordons de l'importance; au-delà d'un certain seuil, on constate une dépendance excessive, ce qu'on appelle l'infantilisation de l'individu, c'est-à-dire une dépendance excessive à l'égard des outils.

J'avais une autre réflexion à proposer, mais elle m'échappe pour l'instant.

[*Français*]

Christine Normandin: Monsieur Williamson, j'aimerais vous entendre nous en dire davantage sur l'intelligence artificielle fantôme, dont vous avez parlé. Est-ce qu'il y a une corrélation entre une baisse de l'intelligence artificielle fantôme dans les pays qui ont une plus grande maturité numérique et inversement?

● (1150)

[*Traduction*]

Andy Williamson: Non, en fait, c'est un phénomène d'une portée véritablement mondiale. Dans les parlements les moins avancés du point de vue numérique comme dans les plus avancés, on constate que tout le monde y a recours. La seule différence réside dans le fait que les parlements les moins avancés sont moins susceptibles de disposer de normes, de règlements ou de mécanismes de surveillance.

[*Français*]

Christine Normandin: De façon générale, le fait de développer sa propre intelligence artificielle ne va donc pas empêcher des députés, des fonctionnaires ou qui que ce soit de recourir à des systèmes privés d'intelligence artificielle. Nous ne pouvons pas croire que le développement de notre propre système protège contre le recours à d'autres technologies.

[*Traduction*]

Le président: Répondez très rapidement.

Andy Williamson: Non, cela relève de la réglementation de chaque parlement.

Au Canada, il n'y a pas de restrictions particulières quant aux outils que vous pouvez utiliser. Vous testez peut-être actuellement Copilot, mais les députés peuvent utiliser les outils de leur choix. Certains parlements imposent des restrictions quant aux ressources accessibles. C'est une décision qui revient à chaque parlement.

[*Français*]

Le président: Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Monsieur Cooper, vous avez la parole. Vous disposerez de cinq minutes.

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Williamson, dans votre déclaration préliminaire, vous avez souligné que l'intelligence artificielle est largement utilisée dans les parlements du monde entier pour des tâches telles que la transcription, la traduction, sans doute la recherche, la rationalisation des processus administratifs, et cetera. Vous avez ensuite indiqué que, dans des domaines tels que l'analyse de rédaction, l'intelligence artificielle est beaucoup moins utilisée, et que cela soulève véritablement des enjeux démocratiques. Vous avez dit: « C'est là que les enjeux démocratiques sont les plus grands. »

De manière plus générale, pourriez-vous nous parler des catégories de risques liés au déploiement des systèmes d'intelligence artificielle dans le contexte des régimes parlementaires?

Andy Williamson: Oui, bien sûr. Je vais partir de l'idée que l'IA apporte un risque général dans toute fonctionnalité.

Il faut envisager cela comme un continuum de l'importance d'une fonctionnalité dans la démocratie. Concernant la rédaction de projets de loi, je ne voudrais pas que ChatGPT puisse rédiger sans aucun contrôle un projet de loi sur la sécurité. Je ne voudrais pas non plus qu'il essaie de déterminer l'incidence d'un amendement sur une loi. C'est l'une des raisons pour lesquelles on ne fait pas vraiment ce genre de choses. Elles sont complexes. Tout dépend de l'importance, dans le processus démocratique, de la chose pour laquelle on essaie d'appliquer l'IA.

La traduction et la transcription, quant à elles, bien qu'elles fassent partie intégrante du processus, ont déjà fait leurs preuves. La question est de savoir dans quelle mesure les systèmes peuvent prendre en charge la fonctionnalité de façon fiable. Sur le plan de la procédure, ils sont assez bons. On peut obtenir un taux de réussite suffisant et un faible taux d'erreur. En ce qui concerne les tâches plus complexes qui nécessitent des connaissances organisationnelles, des connaissances juridiques et une véritable réflexion critique, ils sont beaucoup moins éprouvés et fiables.

Michael Cooper: Merci beaucoup.

Je pense que tout le monde s'entend pour dire qu'il est essentiel de mettre en place des garde-fous. L'Union interparlementaire a-t-elle un ensemble de garde-fous recommandés?

Andy Williamson: Oui, en ce sens que dans les lignes directrices sur l'IA pour les parlements, nous recommandons un certain nombre de procédures et de domaines fonctionnels où l'IA peut être adoptée. Nous essayons de ne pas être rigides, car nous savons que tout le monde travaille différemment. Pour ce qui est de garde-fous précis, il revient aux parlements d'adopter des pratiques exemplaires parmi celles que nous publions et de les adapter à leurs propres procédures.

Michael Cooper: Vous avez dit que la littératie en IA était une exigence absolue pour les parlementaires, à la fois à titres d'utilisateurs et de régulateurs de l'IA. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur la littératie en IA? Par exemple, la formation devrait-elle être obligatoire? Quelle forme prendrait-elle?

Andy Williamson: Probablement, oui. C'est le problème avec...

Michael Cooper: J'aimerais ajouter ceci: avez-vous des recommandations à faire en matière de formation? Nous avons reçu des formations récemment. Il y a un certain intérêt. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

● (1155)

Andy Williamson: Je pense que l'idée de la formation obligatoire est intéressante. J'ai un enfant de huit ans, et si je lui dis que quelque chose est obligatoire, il ne le fera pas. Il s'y opposera.

Je pense qu'il faut adopter une méthode « juste-à-temps », qui nécessite de mettre en place un programme de sensibilisation à l'échelle organisationnelle pour que les gens comprennent pourquoi c'est important. Il ne suffit pas de leur dire qu'ils doivent suivre une formation sur l'IA, il faut leur expliquer pourquoi. C'est important, parce que l'IA est partout. L'une des difficultés consiste à repérer la présence de l'IA dans les outils utilisés, mais aussi dans les informations reçues. Il est très important de bien comprendre à quel moment l'IA intervient.

Ma recommandation n'est peut-être pas de rendre la formation obligatoire, mais de la recommander vivement. Je pense que tout repose sur une campagne de sensibilisation visant à expliquer pourquoi c'est important, et pourquoi cela le deviendra encore plus.

Michael Cooper: Je vais m'arrêter ici.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Cooper.

Nous allons passer à Mme Mingarelli pour cinq minutes.

Giovanna Mingarelli (Prescott—Russell—Cumberland, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci à tous les témoins d'être ici aujourd'hui.

Je vais commencer par vous, monsieur Beall. Quelle est la plus grande menace pour la mémoire institutionnelle aujourd'hui: le fait que la technologie évolue trop rapidement, le fait que les gens bougent trop rapidement ou le fait que les organisations ne valorisent pas leur savoir actuel?

Chris Beall: C'est une excellente question. Merci beaucoup.

Je pense qu'il y a un lien entre ces éléments. Il existe assurément un défi pour les organisations. Selon moi, il existait avant l'arrivée de l'IA. Les gens qui travaillent dans les organisations savent que nous conservons peu de traces des raisons ayant motivé nos décisions ainsi que la manière dont celles-ci sont appliquées. Ce qui m'intéresse, c'est qu'il est réellement possible, en utilisant correctement des outils d'IA, de nous appuyer sur ces données plutôt que de passer notre temps à essayer de comprendre les raisons des événements passés. Il est essentiel de préserver l'histoire pour pouvoir aller de l'avant.

Cela dit, je pense que l'IA a fait apparaître un risque auparavant inconnu. Non seulement elle ne se souvient pas des raisons ayant motivé les décisions ni ne prend de décisions en fonction de ces raisons, mais elle risque, si on lui donne un accès illimité au système, de réécrire l'histoire pour qu'elle corresponde mieux à ce qu'elle souhaite voir figurer dans ses dossiers.

J'ai eu une conversation extrêmement inquiétante avec des collègues de l'OCDE au début de l'année. L'OCDE a de vastes ensembles de données qui servent à retracer l'histoire de l'économie des 100 dernières années et au-delà. Ils craignent que l'IA, en ayant accès aux systèmes, puisse intervenir et semer le désordre en modifiant les données.

Dans le cadre de la discussion sur les garde-fous et de l'établissement de limites, il faut nous demander pourquoi nous souhaitons recourir à l'IA, remettre en question la manière dont nous l'utilisons déjà, puis configurer l'IA pour qu'elle soit un outil utile plutôt qu'un risque qui nous nuit.

Giovanna Mingarelli: Merci.

Pour rebondir là-dessus, vous venez de dire qu'il faut configurer l'IA pour qu'elle nous soit utile plutôt qu'elle nous nuise. Selon vous, quelle est la meilleure façon d'y parvenir?

À l'heure actuelle, l'IA relève principalement du domaine commercial. Bien sûr, le gouvernement met au point des outils d'IA destinés à servir les intérêts de l'État et des Canadiens, mais il ne dispose pas d'une armée de développeurs d'IA chargés de créer une technologie souveraine canadienne. Nous devons encore faire appel à des ressources externes. Selon vous, quelle est la meilleure façon d'encourager le développement d'une IA prosociale qui profitera à la société et à l'État?

Chris Beall: C'est une excellente question.

De notre point de vue, il faut entre autres examiner où se trouvent les possibilités commerciales exploitées par les entreprises et les systèmes d'IA. Le gouvernement peut-il intervenir pour créer des mesures incitatives à l'égard d'une IA prosociale et civique, et examiner la possibilité de mettre en place différentes barrières?

Pour de nombreuses entreprises d'IA, le potentiel financier ou l'avantage économique réside principalement dans le moissonnage et l'exploitation de données. Si vous souhaitez encourager la création de technologies qui ne reposent pas sur l'extraction de données, vous devez vous demander s'il existe des moyens de limiter la capacité des systèmes d'IA à collecter, stocker et utiliser les données des gens. Vous devez aussi vous demander s'il est possible de créer des retombées économiques pour les entreprises qui ne recourent pas à ces pratiques, en créant d'autres possibilités où il serait interdit de moissonner et d'utiliser des données — pas juste à des fins d'entraînement, mais aussi comme matière à création de ventes publicitaires. Je pense qu'il est possible de concilier les deux.

● (1200)

Giovanna Mingarelli: Ma dernière question s'inscrit dans la même veine.

Concernant le moissonnage et la collecte de données, il est en plus impossible, à l'heure actuelle, de vérifier l'identité et la souveraineté de la personne qui soumet des données. Celles-ci peuvent porter sur n'importe quoi, ce qui mène à un mauvais contrôle de la qualité dans certains cas. Dans le pire des cas, cela mène à des problèmes comme l'ingérence étrangère, car il est impossible de bien gérer les données reçues, étant donné qu'on ne peut pas identifier ni gérer correctement l'utilisateur final.

D'un autre côté, les utilisateurs ont le droit de disposer de leurs propres données. C'est une question de souveraineté des données à l'échelle individuelle. Nous, le gouvernement, développons l'IA civique et la technologie civique, donc nous voulons que les citoyens puissent être propriétaires de leurs données.

Il y a deux choses. Comment peut-on veiller à ce que les données reçues soient vérifiables, qu'elles aient été moissonnées ou pas? Et comment peut-on veiller à ce que l'identité des personnes qui soumettent ces données soit vérifiable?

Le président: Avant que vous ne répondiez, je dois m'excuser. L'intervention était très longue, et nous avons malheureusement dépassé le temps imparti. Si vous...

Giovanna Mingarelli: Peut-il avoir 10 secondes?

Le président: Pouvez-vous répondre en 10 secondes?

Chris Beall: Je pourrai soumettre une réponse avec plaisir.

Le président: Si vous pouviez soumettre une réponse au greffier, ce serait formidable. Excellent. Merci beaucoup.

Je remercie tous les témoins. Nous allons suspendre la séance pendant quelques minutes pour accueillir le prochain groupe de témoins.

● (1200)

_____(Pause)_____

● (1205)

Le président: Nous reprenons la séance.

Je souhaite la bienvenue aux témoins du deuxième groupe. Nous accueillons Fenwick McKelvey, professeur titulaire, Politique des technologies de l'information et de la communication, Université Concordia, qui comparaît à titre personnel. Du Bureau de la traduction, nous accueillons Jean-François Lymburner, président-directeur général, et Matthew Ball, vice-président, Services linguistiques.

Nous allons commencer par les témoins qui sont ici en personne.

Vous avez cinq minutes.

[*Français*]

Jean-François Lymburner (président-directeur général, Bureau de la traduction): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie de me donner l'occasion de contribuer à votre étude sur l'intelligence artificielle et les institutions démocratiques canadiennes.

Je suis accompagné aujourd'hui de mon collègue Matthew Ball, vice-président des Services linguistiques au Bureau de la traduction. J'aimerais également saluer nos interprètes en cabine: Charles, Renée et Alexandra, que je remercie beaucoup pour leur travail.

Au Bureau de la traduction, nous travaillons avec les technologies langagières depuis près de 50 ans. Nous avons connu la traduction assistée par ordinateur, les mémoires de traduction, et maintenant l'intelligence artificielle générative. Cette expérience nous mène à une conclusion simple: pour les institutions démocratiques, le principal enjeu de l'intelligence artificielle n'est pas uniquement la technologie, mais la confiance.

Nos institutions reposent sur la capacité des citoyens d'accéder à une information fiable, de comprendre les décisions publiques et d'interagir avec l'État dans les deux langues officielles. La langue n'est donc pas simplement un outil administratif: elle est au cœur de l'accès à l'information, de la participation citoyenne et de l'exercice des droits. Lorsque l'intelligence artificielle intervient dans la production, la traduction ou la diffusion de l'information publique, la fiabilité du langage a un impact direct sur la confiance envers nos institutions.

Notre expérience nous a permis de dégager quelques principes qui dépassent largement le domaine de la traduction.

Premièrement, la qualité de ce que produit l'intelligence artificielle dépend de la qualité des données qui l'alimentent. Il ne suffit pas d'avoir un modèle performant; il faut comprendre la provenance, la qualité, la représentativité et les limites des données utilisées.

Deuxièmement, la souveraineté et la protection des données sont des questions majeures, comme nous venons de l'entendre. Les institutions publiques doivent savoir où leurs données sont hébergées, comment elles sont utilisées et qui peut y avoir accès. Elles doivent rester maîtresses de leurs données afin d'en tirer parti elles-mêmes, pour le bien de la population. La souveraineté des données gouvernementales est une condition essentielle à la confiance dans un monde numérique.

Troisièmement, l'expertise et la responsabilité humaines demeurent indispensables. L'intelligence artificielle apporte rapidité, capacité de traitement et puissance. Cependant, dans le domaine du langage, ce qu'elle produit peut être parfaitement fluide et convaincant, tout en étant fondamentalement erroné.

Les langagiers ne font pas que corriger l'intelligence artificielle. Ils contribuent à la rendre digne de confiance. Ils vérifient le sens, comprennent le contexte et les nuances, protègent l'intégrité linguistique, culturelle et institutionnelle. Ils détectent des erreurs qui peuvent échapper à l'utilisateur non spécialisé. Leur rôle commence bien avant le résultat final. Ils améliorent les données, orientent la technologie, établissent des normes de qualité, évaluent les risques et contribuent à l'amélioration continue des systèmes.

La question n'est donc pas de choisir entre l'intelligence artificielle et l'humain. Il s'agit de combiner la puissance de la technologie et l'expertise humaine pour l'obtention de résultats meilleurs, plus sûrs et plus fiables.

Cette complémentarité se construit aussi avec le milieu universitaire. Grâce à ses bourses, ses stages et ses partenariats, le Bureau de la traduction prépare une nouvelle génération de langagiers alliant expertise linguistique, jugement professionnel et utilisation responsable de l'intelligence artificielle.

● (1210)

[*Traduction*]

Notre expérience avec GCtraduction est un exemple concret de cette approche. Élaboré pour répondre aux besoins de la fonction publique fédérale, GCtraduction met en pratique les principes suivants: des données linguistiques canadiennes de haute qualité, la protection des données gouvernementales, l'expertise humaine au cœur de la solution et un déploiement graduel axé sur la gestion des risques.

Cela dit, les leçons les plus importantes vont bien au-delà de GCtraduction. L'innovation et la prudence ne sont pas incompatibles. Les institutions publiques peuvent mettre à profit l'intelligence artificielle tout en maintenant des normes élevées en matière de qualité, de sécurité, de transparence, de gouvernance et de reddition de comptes.

Pour notre institution démocratique, la question n'est donc pas simplement de savoir ce que peut faire l'intelligence artificielle. Il s'agit aussi de déterminer quand elle doit être utilisée, avec quelles données et sous la responsabilité de qui, et quels garde-fous doivent être mis en place.

[*Français*]

L'intelligence artificielle peut augmenter les capacités de l'État et améliorer l'accès à l'information, mais pour qu'elle renforce également nos institutions démocratiques, son utilisation doit préserver la confiance du public, protéger les renseignements qui nous sont confiés et respecter pleinement la dualité linguistique canadienne.

C'est dans cet esprit que le Bureau de la traduction continuera à mettre son expertise linguistique, ses partenariats universitaires et son expérience en intelligence artificielle au service des institutions.

Je vous remercie de nous avoir invités.

[*Traduction*]

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer à M. McKelvey, qui est en ligne. Vous avez cinq minutes.

Fenwick McKelvey (professeur titulaire, Politique des technologies de l'information et de la communication, Université Concordia, à titre personnel): Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion d'être ici aujourd'hui.

J'aimerais d'abord reconnaître que je m'exprime sur des terres autochtones non cédées. La nation Kanien'kehá:ka est reconnue comme la gardienne des terres et des eaux de l'endroit où j'habite.

Dans mes observations, j'aborderai brièvement mes vastes recherches interdisciplinaires sur la démocratie et la technologie numérique. Ces observations reposent sur 20 ans d'expérience et de recherches historiques remontant aux années 1950. J'ai écrit trois livres qui sont liés de façon générale à l'intelligence artificielle et à la démocratie. Deux d'entre eux sont en libre accès: *Internet Daemons* et *SimPolitics: America's Quest to Solve Politics with Computers*. Celui-ci a été publié cette année par MIT Press.

J'ai trois recommandations.

Premièrement, il faut créer un poste de ministre des institutions démocratiques et de l'IA.

J'ai participé à au moins trois consultations sur les répercussions sociales de l'IA et sur son incidence sur la démocratie. Aucun de ces efforts n'a mené à une réponse sérieuse de la part des décideurs et, trop souvent, les réunions sont simplement utilisées comme preuve qu'une consultation a été menée.

Je ne saurais être plus clair: l'approche adoptée par le Canada en matière de gouvernance de l'IA mine la gouvernance démocratique du pays. Des stratégies industrielles élaborées à la hâte, assorties de vagues promesses de souveraineté numérique, minent la vraie souveraineté démocratique, encore et encore.

S'ils pouvaient participer concrètement, les Canadiens et la société civile canadienne auraient des réponses et des solutions à proposer. En 2023, j'ai participé à la stratégie ArtIA, une collaboration reconnue à l'échelle internationale sur des solutions de gestion de l'IA dans le secteur culturel fondées sur le bien commun. Cette consultation, qui a duré 18 mois, a réuni plus de 230 participants du secteur des arts et de la culture au Québec. Or, elle n'a fait l'objet que d'une seule présentation au comité. Nous attendons toujours que le gouvernement adopte une politique concrète sur l'IA dans le secteur culturel, et qu'il montre qu'il est à l'écoute de ce type de projets.

En 2023, j'ai eu la chance de faire partie d'une vaste coalition dans le cadre d'une consultation populaire sur l'IA. Après qu'une lettre ouverte a reçu plus de 200 signatures, les responsables de la consultation ont lancé un appel à contributions. En l'espace de 4 mois, 66 mémoires ont été reçus. Grâce à mes collègues, la professeure Joanna Redden, Meghan Voll et Leo Litke, nous nous sommes familiarisés avec les mémoires et avec les principales préoccupations soulevées. Cynthia Khoo a envoyé ces réponses à de nombreux ministères, mais, encore une fois, nous n'avons toujours pas reçu de réponse.

Il est essentiel de mettre sur pied une institution chargée de gérer et de coordonner les questions relatives à la gouvernance démocratique et à l'IA. En s'inspirant d'exemples passés comme la « Tiger Team », on peut faire en sorte que les répercussions sociales reçoivent l'attention nécessaire et que la capacité d'apporter des changements aux institutions démocratiques pour garantir une participation juste et équitable à la gouvernance soit préservée.

J'ai deux autres observations à faire dans le temps qu'il me reste.

De manière plus générale, comme l'ont fait remarquer des témoins, la relation entre l'IA et la protection de la vie privée suscite de plus en plus d'inquiétudes. Il faut s'attacher à éliminer l'échappatoire qui permet aux tiers de traiter les données politiques, et veiller à ce que les partis politiques canadiens disposent de règles appropriées concernant l'utilisation de l'IA.

Il y a un consensus clair sur les solutions. Selon un sondage national réalisé récemment par Ipsos, 80 % des Canadiens estiment que les partis politiques devraient suivre les mêmes règles en matière de protection de la vie privée que les entreprises et les institutions publiques.

Tandis que nous accordons toute notre attention aux hypertrucages et aux messages générés par l'IA, nous négligeons les changements majeurs dans l'infrastructure politique du Canada. L'IA change la façon dont les partis et les acteurs politiques traitent et analysent leurs données. C'est vrai aussi pour les gouvernements. Rory White, journaliste au *National Observer*, a suivi la campagne électorale pour la mairie de Toronto. Pendant la campagne, le candidat Brad Bradford a transféré des données sur les électeurs à un tiers étranger afin d'encourager ses électeurs à publier des messages de soutien générés par l'IA sur ses médias sociaux.

Il est hypocrite pour les partis politiques de s'alarmer des menaces que fait peser l'IA sur la démocratie alors qu'ils ne sont pas disposés à entreprendre une réforme élémentaire des lois sur la protection de la vie privée et la protection des données. Une telle réforme est nécessaire pour qu'ils rendent des comptes sur la manière dont ils traitent et gèrent les renseignements personnels des électeurs.

Troisièmement, il faut faire de l'IA publique et de l'IA fondée sur le bien commun — « AI Commons » en anglais — des éléments clés de la stratégie du Canada en matière d'IA.

Enfin, je veux faire remarquer que les grandes plateformes de données communes — Wikipédia, Creative Commons et Internet Archive — ainsi que les médias de service public sont en difficulté. Les robots et le moissonnage de données par l'IA augmentent considérablement le coût de la prestation de services gratuits et publics en ligne, ainsi que le coût de la prestation de ces services pour le gouvernement. L'IA compromet la réciprocité nécessaire au maintien de ces sites en ligne, ce qui entraîne une contradiction: le contenu est de plus en plus utilisé, alors que le nombre de mainteneurs ne cesse de diminuer.

C'est une époque palpitante pour l'innovation et le changement, mais il faut reconnaître que, à l'ère de l'IA généralisée, le Canada doit actualiser son engagement envers les droits à la communication.

Je suis ici après avoir participé à un symposium international sur les données communes. Il y a dialogue mondial sur le sujet et le Canada doit mieux intégrer ces discussions dans ses stratégies fédérales en matière d'IA. Dans le cadre de sa stratégie en matière d'IA, le Canada doit investir dans les médias de service public et les institutions de l'Internet ouvert, et le comité doit prendre conscience du rôle qu'il joue pour appuyer les initiatives d'IA fondée sur le bien commun et de données communes.

Merci beaucoup.

● (1215)

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer aux questions.

Monsieur Cooper, vous avez six minutes.

Michael Cooper: Merci, monsieur le président.

Mes questions sont pour le Bureau de la traduction.

Mardi, nous avons reçu Antoine Hersberger, vice-président de l'Association canadienne des employés professionnels, qui représente le groupe de la traduction. Concernant le Bureau de la traduction, il a expliqué que, bien que l'IA est un outil utile pour la prestation de services de traduction, elle est déployée au Bureau à un rythme rapide, ce qui nuit à la qualité et la fiabilité des traductions. Il a ajouté que cette démarche avait mené à l'adoption d'une nouvelle norme de qualité au Bureau: la norme du « good enough ».

Évidemment, le « good enough » n'est pas une norme acceptable. Qu'avez-vous à dire sur cette description de la situation faite par M. Hersberger?

Jean-François Lymburner: C'est une question de qualité. Le Bureau de la traduction produit des traductions depuis plus de 90 ans. Nos services spécialisés existent toujours, mais nous devons bien reconnaître que l'IA est là.

L'un de vos témoins précédents a parlé de l'utilisation de l'IA de l'ombre au sein du gouvernement. Dans une certaine mesure, la demande de traductions classiques est en baisse depuis 10 ans. Nous savions que les fonctionnaires utilisaient tous les outils publics qu'ils pouvaient trouver — des outils personnalisés ou offerts sur le marché —, mais nous n'avions aucun moyen d'interagir avec ces utilisateurs.

Le Bureau de la traduction continue de recevoir des documents très importants, comme des lois, des mémoires au Cabinet et des chiffres budgétaires, et ce sont toujours nos spécialistes qui les traduisent. Il y a certains types de demandes que nous ne recevons plus. Il n'y a pas si longtemps, il nous arrivait de recevoir à traduire des invitations à des réunions qui avaient eu lieu la semaine d'avant. C'est simplement pour des raisons de conformité. Nos traducteurs ne reçoivent plus ce genre de demandes. Il est devenu évident que nous devions créer un outil libre-service sûr destiné aux fonctionnaires et qui fournisse des données de qualité.

Quand j'ai entendu le témoignage il y a quelques jours, j'ai trouvé qu'il y avait beaucoup de confusion. Nos traducteurs utilisent l'IA. Ils disposent d'une boîte à outils très complète, la meilleure qui soit pour le travail de traduction. Nous avons offert un outil libre-service aux fonctionnaires pour les traductions de nature courante parce que nous savions qu'il y avait un besoin. En seulement 5 ou 6 mois, près de 800 millions de mots ont été traduits avec notre outil libre-service, mais le Bureau reçoit encore les documents importants qui doivent être traduits par des traducteurs.

De plus, il y a un avertissement et nous fournissons des explications sur le risque. C'est une question de risque. Je comprends l'argument sur le « good enough », et ça me préoccupe beaucoup aussi. Cela dit, les clients n'ont peut-être pas besoin d'une traduction haut de gamme pour les traductions de nature courante, alors ils acceptent un certain niveau de risque.

Michael Cooper: M. Hersberger a ajouté que les traducteurs sont débordés de travail et que l'IA ne suit pas le rythme, ce qui a mené à une baisse de la qualité.

Qu'avez-vous à dire là-dessus?

● (1220)

Jean-François Lymburner: Je vais laisser M. Ball répondre à cette question, car il est le vice-président de ce qui est sans doute le plus grand groupe de traducteurs au monde.

Ce que je peux dire, c'est que le Bureau de la traduction fournit en fait deux types de services, qui sont parfois confondus. Nous appuyons le Parlement. C'est notre priorité absolue. Nous avons des traducteurs ici qui appuient les travaux du Parlement au quotidien. Ces activités se déroulent lors de deux périodes annuelles d'environ 50 jours: il y a la session d'hiver et la session d'automne. Vous savez tous que c'est très intense. Les traducteurs qui travaillent dans ces conditions travaillent pendant la nuit pour que tout soit disponible le lendemain. Le Bureau a aussi un autre service: il fournit des services de traduction aux ministères en fonction de leurs besoins.

Je crois qu'il était question du fait que, effectivement, le travail est intense quand une session est en cours. Nous avons recours à l'intelligence dans une certaine mesure pour appuyer votre travail, mais c'est fait à l'intérieur de la Chambre des communes.

Monsieur Ball, voulez-vous ajouter quelque chose là-dessus?

Matthew Ball (vice-président, Services linguistiques, Bureau de la traduction): Oui.

Je pense que M. Lymburner a très bien couvert le sujet. Nous offrons des services à tous les ministères du gouvernement. C'est une exigence, et la qualité du service n'a pas baissé. J'ai pleinement confiance en la qualité des services que nous fournissons.

Michael Cooper: En ce qui concerne la qualité et la fiabilité, quand M. Calkins a demandé à M. Hersberger s'il avait relevé des erreurs graves, celui-ci n'a pas pu donner d'exemple. Par contre, il a précisé que le problème général, c'est que certaines erreurs passent inaperçues. Elles peuvent par exemple être dissimulées dans des phrases ou des passages bien rédigés.

Pouvez-vous nous dire dans quelle mesure nous devrions nous en inquiéter, et nous parler des mesures qui sont prises? Quels sont les processus et les mécanismes de vérification mis en place pour que ces erreurs soient corrigées?

Matthew Ball: Nous partageons les préoccupations de M. Hersberger. Évidemment, les intelligences artificielles sont des outils très puissants. Nos langagiers maîtrisent tous ces outils et ils sont formés pour les utiliser, qu'il s'agisse des interprètes en cabine, des terminologues qui travaillent dans nos bureaux ou des traducteurs qui servent les ministères.

En ce qui concerne GCtraduction, qui est une plateforme libre-service mise à la disposition des ministères par le Bureau, c'est une préoccupation. La première chose que voit l'utilisateur, c'est un avis disant que l'intelligence artificielle fait des erreurs et qu'il faut faire attention.

Comme nous le savons tous, les ministères...

Michael Cooper: Je suis désolé de vous interrompre, mais quel est votre...

Le président: J'aurais aimé entendre la réponse à cette question, mais nous avons largement dépassé le temps imparti.

Nous allons passer à Mme Vandenbeld pour six minutes.

Anita Vandenbeld (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Merci beaucoup à tous les témoins d'être ici.

Avant de passer à des questions plus approfondies sur l'IA, j'ai une question pour M. Lymburner. Je participe au projet pilote sur Copilot, et j'ai remarqué que certaines politiques ont changé.

Voici une chose que je trouvais fantastique au début. Mon niveau de français est suffisamment bon pour que je puisse écrire un message à un collègue avec quelques fautes et erreurs de grammaire, mais cela me demande beaucoup d'efforts. Ce que je pouvais faire, c'est simplement taper mon message en anglais, puis, s'il était destiné à un collègue francophone, demander à Copilot de le traduire en français dans mon courriel.

J'aime la distinction que vous avez faite entre les traductions courantes et les documents officiels. Hier, j'ai essayé de faire la même chose avec Copilot, et je crois qu'il y a eu un changement de politique, parce que j'ai obtenu le message suivant: « Désolé. Je ne peux pas traduire ou rédiger des communications politiques pour des fonctionnaires ou des représentants politiques. » Ce n'était qu'un simple courriel adressé à un collègue du Bloc québécois.

Je me demande si nous ne basculons pas dans l'autre extrême. J'ai donc utilisé Google Traduction. Je parle suffisamment bien français pour pouvoir relire un texte et apporter des modifications si le message n'est pas tout à fait exact ou s'il est trop formel.

Je me demande où est la limite. Qu'en pensez-vous?

Jean-François Lymburner: C'est une excellente question. Je suis fort content que vous l'ayez posée.

Je crois que M. Janse a comparu devant vous au cours de la session. L'Administration de la Chambre fournit un ensemble d'outils à la Chambre des communes. Celui dont nous allions parler un peu plus tard est probablement GCtraduction, qui est un outil de traduction mis à la disposition des ministères, mais auquel la Chambre n'a pas accès actuellement.

Vous avez tout à fait raison quand vous dites que Copilot pourrait être extrêmement utile à la rédaction dans n'importe quelle langue, mais au Bureau de la traduction, nous ne fournissons pas d'intelligence artificielle générative comme Copilot. Nous tirons profit de l'intelligence artificielle afin de répondre à des besoins précis en traduction. Vous n'avez pas vu cet outil. Nos traducteurs ont un outil à la Chambre des communes. J'espère qu'il y aura un accès, et nous discutons actuellement de la façon dont vous pourriez avoir accès à un outil.

Vous avez mentionné que vous êtes revenu à un outil public ou gratuit, ce qui signifie que l'information sort du pays, et c'est ce qui nous préoccupe. C'est justement pour cette raison que nous jugions absolument nécessaire d'offrir aux fonctionnaires un outil de rédaction libre-service.

Nous le constatons dans nos données. En fait, quelqu'un a mentionné que le pourcentage de traductions du français vers l'anglais était de seulement 10 %. Depuis que nous avons mis en place notre outil libre-service dans les ministères, ce pourcentage est passé à 30 %. Les gens ont donc plus tendance à écrire dans la langue de leur choix, ce qui est une autre bonne nouvelle.

J'espère que nous vous fournirons un outil pour répondre à vos besoins en traduction dans le contexte de la Chambre des communes.

● (1225)

Anita Vandenbeld: Je comprends, et Copilot est un essai. Je pense que nous apprenons au fur et à mesure, mais j'apprécie vraiment ce point de vue. Merci.

Ma prochaine question s'adresse à M. McKelvey.

Vous avez parlé de la nécessité d'avoir un ministre de l'intelligence artificielle et de la démocratie. Évidemment, nous avons une ministre des Institutions démocratiques. Nous avons aussi un ministre de l'Intelligence artificielle. La démocratie mondiale, elle, relève bien sûr d'Affaires mondiales Canada, mais une grande partie de cette question relève de la sécurité nationale et de la défense. Bien des portefeuilles sont touchés.

À une réunion du Sous-comité des droits internationaux de la personne, des témoins ont déclaré que la haute direction au sein du gouvernement devait assurer la coordination, qu'il s'agisse d'un émissaire ou d'une autre personne du genre. Cette personne pourrait ensuite coordonner la question de la démocratie, y compris l'intelligence artificielle, dans tous les ministères afin d'éviter le fractionnement entre responsables de la démocratie nationale, de la démocratie internationale et de l'intelligence artificielle.

Pensez-vous que ce serait utile?

Fenwick McKelvey: Tout d'abord, ma réflexion s'appuie en partie sur mon expérience, puisque j'ai vu ce que faisaient les équipes spéciales chargées des réseaux sociaux et que j'ai réfléchi aux possibilités de collaboration entre les ministères sur les questions intersectionnelles que vous avez soulevées.

Très souvent, quand il s'agit de situer ces questions liées à l'intelligence artificielle, nous constatons que l'intelligence artificielle relève de différents mandats. C'est la principale crainte, du moins en partie. Le plus souvent, si on examine les stratégies du Canada en matière d'intelligence artificielle depuis 12 ans, on constate qu'en général, elles se concentrent sur la recherche et le développement et sur la politique industrielle. Nous sommes en mode rattrapage par rapport à ces questions cruciales liées à la littératie, à la capacité d'utiliser ces technologies et à la compréhension de leur incidence sur la vie privée.

Ma recommandation visait en fait à provoquer une réflexion sur une institution qui s'est engagée à essayer de traiter de ces questions. Plutôt que de voir cela comme un cas unique, il faut voir cela comme la gestion d'un changement inévitable. Une telle gestion exige que quelqu'un rende des comptes, qu'il s'agisse d'un ministre, d'un émissaire ou d'une autre ressource clé. Rien n'est vraiment fixé à cet égard. Il faut que ce soit différent et distinct de la stratégie industrielle, qui attire beaucoup l'attention.

Le président: Il vous reste 30 secondes.

Anita Vandenbeld: Les autres témoins ont-ils quelque chose à dire là-dessus?

C'est bon. Je renonce à mes 30 secondes.

Le président: Merci infiniment.

Fenwick McKelvey: Merci.

[*Français*]

Le président: Madame Normandin, vous avez six minutes, s'il vous plaît.

Christine Normandin: Merci beaucoup.

Je remercie l'ensemble des témoins.

Messieurs Lymburner et Ball, vous avez parlé de l'importance de la confiance de la population dans les systèmes de traduction. Il faut qu'ils soient fiables. Vous avez aussi parlé du fait que vous formez de nouveaux langagiers pour travailler sur ces structures et pour assurer un niveau de fiabilité: ils ne vont pas corriger l'intelligence artificielle, mais ils vont s'assurer de sa fiabilité.

Sur l'ensemble des traductions qui ont été faites par GCtraduction, quel pourcentage a été, dans la boucle, contre-vérifié par des humains? Est-ce que vous êtes capables de me donner une indication?

Jean-François Lymburner: Ce qui a été mentionné et qui est important, je crois, c'est que le Bureau de la traduction ne conserve pas les traductions faites par les clients. Les clients sont avertis de l'outil. Ce que nous faisons, c'est l'entraîner. Nous recevons de la rétroaction et des commentaires de nos clients. Nous faisons des tests régulièrement. Nous avons testé l'outil, nous l'avons comparé à d'autres outils communs que les gens utilisaient. Les données du Bureau de la traduction sont les meilleures données en anglais et en français au monde. Ça nous a permis de voir que l'outil performait de façon égale ou, souvent, meilleure que les outils dits commerciaux. C'est la première chose.

J'ai entendu certaines personnes mentionner des erreurs avec des noms propres, des villes ou des choses comme ça. Nous les avons corrigées. La correction est un petit peu difficile à faire dans certains contextes. Comme je vous le disais, ce matin, j'ai fait un test avant de venir ici. L'échantillon que j'ai utilisé est le suivant: « Mon père, Luc, vient de Saint-Jean, et je travaille au Bureau de la traduction ». La traduction était: « *My father, Luc vient de Saint-Jean Québec, and I work at the Translation Bureau* ». On a parlé tantôt de l'intervention humaine, des êtres humains qui prennent les commandes lorsque c'est requis. Ça nous permet de faire des tests et de prendre des décisions.

Nous en avons parlé tantôt et j'y reviens: chaque fois que les gens se branchent sur GCtraduction, ils voient une mise en garde avertissant que l'intelligence artificielle fait des erreurs. Je pense que tous vos témoins ont dit que l'intelligence artificielle peut faire des erreurs. L'intelligence artificielle peut faire des erreurs avec confiance, aussi. Sur le plan du langage, nous cherchons à produire une traduction égale au texte original. Souvent, lorsqu'on nous a rapporté des erreurs, la façon dont le texte original était écrit entraînait certaines erreurs. Ça ne veut pas dire que c'est parfait; nous allons continuer à améliorer le système, mais nous sommes très fiers de notre rendement à ce jour.

● (1230)

Christine Normandin: Je veux confirmer: je comprends qu'il n'y a pas de vérification ponctuelle qui est faite après coup sur les traductions. Vous vous fiez sur la clientèle qui utilise les traductions, mais si la clientèle utilise les traductions, c'est évidemment parce qu'elle n'est pas parfaitement bilingue et qu'elle n'est pas constituée de traducteurs. Il y a un niveau de complexité encore plus élevé.

Sur les 125 millions de mots traduits par GCtraduction, combien ont été contre-vérifiés?

Jean-François Lymburner: Nous sommes rendus à quasiment 800 millions de mots traduits par GCtraduction. Du réentraînement se fait aussi périodiquement avec nos clients.

Mon collègue M. Ball peut parler de la surveillance que nous faisons avec l'outil que nous utilisons aussi avec les professionnels.

Matthew Ball: Nous avons plusieurs méthodes de rétroaction. Contrairement aux produits commerciaux normalisés, GCtraduction permet aux utilisateurs d'avoir un accès direct à un professionnel du Bureau de la traduction par l'option « Demander à un traducteur ». C'est un service qui n'existe pas ailleurs — nulle part au monde. Donc, tout le monde qui veut parler avec un traducteur a un accès direct en tout temps.

Pour ce qui est des vérifications, comme M. Lymburner vient de le dire, en principe, les données et les informations dans GCtraduction ne sont pas vérifiées, mais je peux vous dire avec confiance que toutes les traductions qui arrivent aux professionnels de la langue, aux traducteurs du Bureau, sont vérifiées par des humains. Même en utilisant en coulisses des mémoires de traduction, des bases de terminologie et des traductions automatiques neuronales, ou TAN, tout est revu par un professionnel.

Christine Normandin: Encore une fois, je comprends que ça se fait à peu près exclusivement à la demande de l'utilisateur. Il n'y a pas systématiquement de révision du contenu produit par GCtraduction. Est-ce exact?

Matthew Ball: Le texte appartient à l'utilisateur. Nous ne sommes pas propriétaires des documents et des données des utilisateurs. C'est aux utilisateurs de décider s'ils veulent les revoir. De notre côté, nous affichons la mise en garde. Nous offrons d'ailleurs le service gratuitement. Quiconque voudrait l'avoir a accès à un professionnel.

Christine Normandin: Dans la mesure où le gouvernement entend faire des compressions de 25 % sur cinq ans dans les services du Bureau de la traduction, comment peut-on s'assurer qu'il y aura encore une qualité de service et que les gens pourront se dire qu'il y aura toujours un traducteur humain qui pourra faire le travail s'ils en font la demande? Je comprends qu'il faut précisément en faire la demande.

Comment peut-on garantir cette qualité de service, surtout pour les citoyens francophones? On sait qu'il y a quand même entre 10 et 30 % des traductions qui se font de l'anglais vers le français, et non l'inverse. Comment les compressions peuvent-elles avoir une incidence sur votre travail?

Jean-François Lymburner: Je ne veux pas parler de compressions ici. Comme je vous l'ai dit tantôt, depuis l'année 2020, environ, la demande pour de la traduction traditionnelle est à la baisse partout dans le monde, et ce, chez l'ensemble des fournisseurs de services de traduction.

Le Bureau de la traduction est un organisme de service spécial. À part les services que nous offrons au Parlement, nous fonctionnons suivant le principe de recouvrement des coûts avec les ministères, et c'est dans ce domaine que nous avons vu une réduction.

En tant qu'organisme, nous devons produire un plan de cinq ans viable. C'est dans le cadre de ce plan, compte tenu de la demande actuelle, que nous devons procéder à une certaine réduction de l'effectif par attrition. Il ne s'agit pas seulement des traducteurs ou des interprètes — Dieu sait que nous en avons besoin. C'est plutôt l'ensemble des gens du Bureau de la traduction qui sont touchés par la situation pour faire face à la demande que nous avons en ce moment.

Cependant, avec ce dont nous sommes en train de vous parler, nous joignons de nouveaux employés de la fonction publique et nous les informons des services du Bureau de la traduction, ce qui nous amène du nouveau travail. Nous aidons aussi certains ministères à entraîner des outils pour eux. Nous espérons donc renverser la vapeur, mais il est évident qu'en ce qui concerne la traduction traditionnelle, il y a une baisse.

Comme je vous l'ai dit tantôt, les invitations à des tournois de golf de la semaine passée, on n'en voit plus. Il y a donc une réduction de la demande et, comme nous fonctionnons suivant le principe du recouvrement des coûts, nous ne pouvons pas perdre de l'argent.

● (1235)

[*Traduction*]

Le président: Nous passons maintenant à Mme Block, pour cinq minutes. Je vous en prie.

Kelly Block (Sentier Carlton—Eagle Creek, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être des nôtres aujourd'hui.

J'avais des questions semblables à celles de mon collègue sur la perte d'au moins 339 postes au Bureau de la traduction. Elle correspondrait évidemment à ce que vous avez dit sur la baisse de la demande en raison de l'utilisation généralisée de l'intelligence artificielle et des options de traduction gratuites par la clientèle.

Je reconnais aussi que vous avez parlé de la pression exercée sur nos services de traduction en raison de la nature du travail et de l'existence de deux blocs, soit le printemps et l'automne.

Ma question sur certains de ces faits est la suivante: croyez-vous que ce qui est obtenu grâce à l'intelligence artificielle est de qualité suffisante pour être utilisé dans des traductions officielles, ou perd-on quelque chose quand l'intelligence artificielle est utilisée pour accomplir ces tâches?

Jean-François Lymburner: C'est une excellente question.

Permettez-moi de fournir une brève mise en contexte pour justifier la présence ici du Bureau de la traduction.

Quand nous parlons d'intelligence artificielle, dans le cadre de votre travail, il est constamment question des grands modèles de langage. J'invite tout le monde à étudier le concept à fond. Il y a les modèles de langage d'une part, puis les spécialistes de la langue d'autre part. Nous traduisons automatiquement les bulletins météorologiques depuis les années 1970. C'est donc dire que, déjà à l'époque, nous étions à l'avant-garde du recours aux outils informatiques.

Je suis arrivé au Bureau en 2024. Il y a déjà quelques années, donc. Certains disaient alors que les traducteurs allaient disparaître. Des tenants de ce discours étaient des programmeurs qui utilisaient des langages comme Python, Java et COBOL. Aujourd'hui, ils sont muets. C'est par la langue naturelle, c'est-à-dire par la façon dont nous utilisons les requêtes, dont nous utilisons la langue, que nous interagissons avec les grands modèles de langage. La littératie est primordiale, et j'estime que, grâce à elle, les traducteurs et les interprètes font le pont entre l'intelligence artificielle et les humains. L'intelligence artificielle, comme je l'ai entendu ici, est essentiellement une notion qui ne cesse de croître chaque jour, mais c'est une notion de chiffres et d'algorithmes, que nous traduisons d'une manière ou d'une autre en mots.

Je pense que notre rôle est essentiel. Bien sûr, les universités sont en train de modifier leurs programmes. M. Ball est linguiste et détient deux maîtrises, mais il n'a pas fait beaucoup de mathématiques. Je viens du milieu de l'ingénierie, où on travaille beaucoup avec les chiffres et les algorithmes, mais peu avec les mots. Les nouveaux linguistes vont probablement combiner ces deux notions, afin de pouvoir exploiter l'intelligence artificielle et veiller à comprendre exactement ce qu'elle produit.

Kelly Block: Merci.

Raymond Théberge, l'ancien commissaire aux langues officielles, a prévenu que le logiciel de traduction ne peut pas servir à contourner les obligations linguistiques au sein du gouvernement. Il a également écrit une lettre au Conseil du Trésor en mars 2025, dans laquelle il insiste sur la nécessité d'une vérification faite par des personnes compétentes.

Compte tenu de ces deux éléments, croyez-vous que c'est une erreur de supprimer des postes au Bureau de la traduction?

Jean-François Lymburner: Encore une fois, il ne s'agit pas de compressions en soi. À l'heure actuelle, c'est de l'attrition.

J'ai également rencontré M. Théberge, et il a posé une question sur l'utilisation de l'intelligence artificielle au Bureau de la traduction. Lors de ma conversation avec lui, j'ai clairement indiqué que c'était la traduction qui se faisait à l'extérieur du Bureau de la traduction qui me préoccupait, et il partageait mes préoccupations.

Voilà pourquoi il est important de tenir compte des risques. Y a-t-il un risque pour votre réputation quand vous obtenez un document, que vous en rédigez un ou que vous le produisez à l'aide de l'intelligence artificielle? Y a-t-il un risque financier? Y a-t-il un risque juridique? Toutes ces questions vous aident à établir si vous devez faire appel à un professionnel. Parfois, en cours de journée, si vous voulez simplement comprendre un courriel ou travailler à une ébauche avec votre personnel, c'est acceptable.

Nous essayons vraiment d'éduquer les utilisateurs et de fournir suffisamment d'information. Comme je l'ai dit, la prochaine génération de linguistes travaillera main dans la main avec des ingénieurs de solutions, des architectes et des experts en science des données, et c'est une première, car ils sont allés vers différents ministères conformément à leurs programmes scolaires. Maintenant, nous devons vraiment nous assurer...

Quelqu'un a parlé de la littératie en matière d'intelligence artificielle, et ce sera essentiel.

Kelly Block: Très rapidement, est-il suffisant d'avertir les utilisateurs que des logiciels comme GCtraduction commettent des erreurs?

● (1240)

Jean-François Lymburner: Je pense que nous l'avons mentionné.

Tout d'abord, le site Web est entièrement accessible, et il y a un bouton « Demandez à un traducteur ». Lorsque vous appuyez sur ce bouton, nous pouvons rapidement fournir une évaluation qui dit: « Vous accédez à un site Web. Nous vous suggérons fortement de faire appel à un professionnel. » Au moins, nous avons un lien.

Il y a un an, les gens le faisaient encore. C'est ce qu'indiquent nos données, et je le vois en ce moment, avec des gens qui se tournent pas mal vers l'extérieur du gouvernement. Ils envoyaient des renseignements on ne sait où. Un de vos témoins a parlé d'un autre ordinateur ailleurs. Au moins, maintenant, nous limitons ce genre de choses.

Est-ce suffisant? Je pense que nous devons continuer à sensibiliser les gens, et un comité comme celui-ci nous aide vraiment à cet égard.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer à M. Jeneroux, qui est en ligne. Je vous en prie. Vous avez cinq minutes.

Matt Jeneroux (Edmonton Riverbend, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence aujourd'hui. Je suis désolé de ne pas pouvoir être sur place, mais nous avons entendu des témoignages fascinants de la part des deux groupes.

J'ai deux questions pour vous, monsieur Lymburner; elles font suite à certaines des questions de Mme Normandin.

En ce qui concerne l'emploi à long terme des langagiers, je pense que vous avez déclaré devant le comité des langues officielles il y a environ un an que l'intelligence artificielle ne remplace pas les langagiers, mais qu'elle est plutôt complémentaire à leur travail. Nous avons entendu un témoignage semblable de la part de M. Kevin Deveaux la semaine dernière. Nous avons aussi entendu beaucoup de témoignages sur l'autre aspect, à savoir que l'intelligence artificielle remplace les travailleurs.

J'espère que vous pourrez nous en dire un peu plus sur ce que vous entendez comme facteurs complémentaires.

Jean-François Lymburner: Si je regarde la chaîne de valeur du travail, par le passé, quand nous recevions un document — disons un PowerPoint —, nous le scindions pour en confier une partie à la traduction avant de réassembler le produit final.

Beaucoup de choses ont changé dans le déroulement du travail en traduction. À l'heure actuelle, nous voyons probablement moins de travail à volume élevé et de faible valeur. Le volume de travail que le bureau reçoit encore est plus faible, mais de plus grande valeur. J'entends par là que nous recevons beaucoup de mots, mais que le nombre de projets est moins élevé, ce qui veut dire que les ministères se tournent vers nous pour des questions plus complexes.

Ce phénomène n'est pas propre aux traducteurs. Je le remarque chez les comptables et les avocats. Le travail qui nécessitera l'intervention d'un professionnel ou d'un spécialiste devra être un travail spécialisé, et non un travail qui peut être fait facilement.

L'autre aspect, c'est que, dans l'information que nous recevons, il y a beaucoup de manipulations qui sont automatisées en ce moment. Les outils dont nous disposons — le format de votre PowerPoint, de votre Word, de votre Excel — sont maintenant beaucoup plus faciles à entretenir, et vous n'avez pas à changer tout cela à la main. Nous essayons de trouver des gains d'efficacité dans ce domaine.

Monsieur Ball, voulez-vous ajouter quelque chose?

Matthew Ball: J'ajouterais que le travail des traducteurs et de tous les langagiers évolue à cause de l'intelligence artificielle. M. Lymburner a cité les ingénieurs de solutions. À l'heure actuelle, des traducteurs et des terminologues travaillent avec eux. Nous avons une nouvelle description de travail, celle du technicien en traduction. Il s'occupe du nettoyage des données et de l'entraînement des données et des moteurs employés dans les outils de traduction automatique neuronale que nous utilisons.

J'ai bon espoir que le rôle des langagiers demeurera crucial. En fait, je dirais qu'il est encore plus important parce que, comme nous le savons, les solutions d'intelligence artificielle peuvent paraître parfaites alors qu'elles ne le sont pas. Elles commettent des erreurs. Il faut un professionnel pour les détecter facilement et rapidement. Elles commettent différents types d'erreurs. Nous sommes au sommet de la chaîne de valeur. Nous sommes là pour entraîner les programmes. Il y a de nouvelles possibilités de carrière pour les langagiers. De plus, l'utilisation des outils dans leur production quotidienne est maintenant très différente.

Matt Jeneroux: J'ajouterais que vous êtes probablement d'avis que cet aspect comprend aussi la stimulation de la productivité. Vous pourriez peut-être poursuivre dans la même veine, si vous le souhaitez.

Dans la minute et demie qu'il me reste, j'aimerais aborder les exigences en matière de divulgation dont vous avez parlé. Il semble que ce soit une divulgation très proactive. Y a-t-il une divulgation ultérieure à l'utilisation de GCtraduction? Nous avons également entendu de nombreux témoignages sur la divulgation et ce que les parlementaires ont examiné. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

● (1245)

Matthew Ball: Comme je l'ai mentionné plus tôt, les données et les documents que les clients nous fournissent leur appartiennent. Nous n'en sommes pas propriétaires. Au bout du compte, les administrateurs généraux, les ministères et les individus sont responsables de l'intégrité de ces documents afin de respecter les exigences en matière de langues officielles en vertu de la Loi sur les langues officielles.

Nous disposons toutefois d'un mécanisme de rétroaction. Les utilisateurs de GCtraduction peuvent toujours fournir de la rétroaction et sont priés de le faire. S'ils n'aiment pas le résultat, si le nom d'un programme est erroné, ils fournissent cette rétroaction, puis une équipe de traducteurs entraîne la machine et y apporte des corrections en arrière-plan.

La divulgation relève de tout le monde. Lorsque les clients fournissent des documents au Bureau de la traduction, nous leur envoyons maintenant un avis avec la réponse qui indique que le tout a été vérifié par un traducteur professionnel. Au bout du compte, ce document leur appartient et ils peuvent l'utiliser comme bon leur semble.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Normandin, pour deux minutes et demie, s'il vous plaît.

[*Français*]

Christine Normandin: Merci beaucoup.

J'aimerais revenir sur la question de l'attrition pour ce qui est des dépenses et des revenus pour le Bureau de la traduction. Il y a quand même quelque chose qui me frappe et me semble un contresens. Est-ce que je me trompe ou, malgré ce que vous mentionnez, soit une demande moins élevée pour la traduction classique, il y a une augmentation de la pression sur les traducteurs en matière de nombre de mots qui leur est demandé de traduire? N'y a-t-il pas une contradiction dans le fait qu'on dit avoir besoin de moins de traducteurs, mais qu'en même temps, on leur impose une charge de travail plus élevée?

Jean-François Lymburner: C'est intéressant. Il est clair que, comme je l'ai mentionné, les conditions de travail actuelles des traducteurs qui sont affectés au Parlement créent un régime de congés parlementaires qui leur permet de récupérer des moments plus intenses. Si on compare les deux avec nos services plus traditionnels, le nombre de mots et l'intensité varient beaucoup. Il y a des documents qu'on reçoit de la Cour suprême et de nos partenaires juridiques pour lesquels très peu de mots vont être faits par jour, parce que c'est un travail fastidieux qui demande énormément de recherche. Je ne suis pas certain seulement pour l'indicateur du nombre de mots.

Un de vos membres a parlé de la façon dont on peut évaluer le risque. Lorsqu'il faisait des recherches sur Google, il voyait que c'était fiable à 90 %. Il y a de plus en plus d'outils qui nous permettent de voir si ce sont des documents qu'on a déjà vus. L'intelligence artificielle mise au profit du traducteur va lui dire exactement à quel endroit dans le document il doit concentrer son travail. Encore une fois, le nombre absolu de mots traduits n'est plus vraiment la monnaie d'échange qu'elle était auparavant. C'est beaucoup plus l'aspect critique du document. Un document d'une page qui ne doit comporter aucune erreur et qui a un impact énorme sur la réputation du gouvernement va nécessiter plus de temps de révision, alors qu'un document plus simple…

Monsieur Ball, je vois que vous voulez ajouter quelque chose.

Matthew Ball: On parle souvent de barèmes de production. Ceux-ci sont là comme lignes directrices, ça nous aide à planifier le travail, et donc on sait à peu près combien de mots, combien de textes on peut donner à des traducteurs. En fin de compte, si un texte est plus difficile, s'il exige beaucoup plus de recherche, s'il a des conditions d'exécution spéciales, le Bureau en tient compte et on ne s'attend pas à ce que les gens fournissent le travail toujours plus rapidement. Ça dépend du texte.

Christine Normandin: Merci.

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Calkins, vous avez cinq minutes. Je vous en prie.

Blaine Calkins: Merci, monsieur le président. Je vais poser des questions à M. McKelvey.

Je vais utiliser mes cinq minutes pour vous poser des questions, monsieur, et j'espère que vous pourrez fournir des réponses par écrit, car vous n'aurez pas le temps de tout couvrir. J'aimerais que les réponses à ces questions soient soumises au comité.

Ma première question porte sur ce que vous pensez de l'existence de la superintelligence et sur les responsabilités que nous avons, selon vous, en tant que législateurs, pour rendre les créateurs responsables des actions de leurs créations.

Dans l'étude que vous avez corédigée, intitulée *Recursive Power: AI Governmentality and Technofutures*, vous mettez en garde contre les boucles de rétroaction. Qu'est-ce que cela signifie pour le législateur? Pensez-vous que nous allons devoir régurgiter la même information dans ces boucles — des boucles infinies, des boucles en spirale? Comment ces boucles pourraient-elles potentiellement influencer le développement ou les changements dans notre culture et dans notre société?

Vous avez travaillé avec le groupe de travail de Machine Agencies, dont la mission fait référence à l'agentivité de la machine et aux utilisateurs lambda de l'intelligence artificielle. Pouvez-vous nous expliquer ce que cela veut dire?

La dernière chose dont je veux vous parler, c'est l'adoption d'outils d'intelligence artificielle et l'aide fournie par l'intelligence artificielle, qui pourraient mener à ce qu'on appelle une « algocratie », et je pense que vous savez de quoi il s'agit: l'algorithme commence essentiellement à déterminer, grâce à l'utilisation de l'intelligence artificielle, où s'en va notre démocratie. Selon vous, quelle sera l'incidence sur le déterminisme et le libre arbitre si on se fie trop à l'intelligence artificielle?

J'aimerais par ailleurs connaître votre point de vue sur l'humanisme et la philosophie post-humaniste, puisque vous aimez bien flirter avec ces courants.

L'une des dernières choses dont je veux parler est l'accumulation des erreurs, car un véritable système informatique créé par un programmeur et un codeur repose sur une base de données contrôlée par un administrateur de base de données. L'intelligence artificielle utilise des données simples, mais aussi des renseignements déjà groupés, et on voit que l'intelligence artificielle s'appuie déjà sur des renseignements générés par l'intelligence artificielle. Pouvez-vous nous expliquer comment cela fonctionnera et ce que vous prévoyez si nous ne corrigeons pas les erreurs commises par l'intelligence artificielle? En ce qui concerne l'accumulation d'erreurs par l'utilisation générationnelle de l'intelligence artificielle, où cela mène la société, et comment cela touchera-t-il les décideurs comme les parlementaires?

● (1250)

Le président: Avant que vous ne répondiez — cela n'empiétera pas sur le temps de M. Calkins —, sachez qu'on vous enverra une transcription. Habituellement, les professeurs ne se voient pas attribuer de devoirs, mais si vous souhaitez répondre par écrit, nous vous fournirons la transcription. Veuillez répondre à la question.

Fenwick McKelvey: Je vous remercie de vos questions.

D'abord, le battage publicitaire constitue l'un des principaux défis à relever pour comprendre l'état de l'intelligence artificielle et des questions comme la superintelligence. Dans une grande partie de mon travail, j'essaie de comprendre ce qui est à la fine pointe de la technologie. À mon avis, il est entre autres essentiel que des législateurs comme vous aient les ressources et un accès sans entrave pour comprendre ce qui se passe.

Je tiens vraiment à souligner que le mot « superintelligence » aurait très bien pu être pondu par des entreprises d'intelligence artificielle qui essaient d'augmenter la valeur de leurs actions, puisque c'est une préoccupation réelle. Le problème du battage publicitaire est profond; alors que nous essayons de réfléchir aux répercussions de la technologie, très peu de gens participent à l'établissement de ces attentes pour l'avenir. C'est une question qui revient sans cesse dans certaines des recherches que nous avons menées sur la couverture médiatique et sur les « experts en IA ». Je suis sensible à ce problème de superintelligence.

Ensuite, très rapidement, quand je parle des communs de l'intelligence artificielle, je pense qu'il y a un fil conducteur. J'ai été codirecteur de l'Institut d'IA appliquée de l'Université Concordia, où nous élaborions des outils pour le gouvernement, et je crois que le portefeuille de la souveraineté numérique est incomplet. Pour autant que je sache, GCtraduction utilise un modèle local élaboré à l'interne. Comment pouvons-nous envisager le problème de la mise en place d'une pile d'intelligence artificielle souveraine et autonome de manière à reconnaître qu'il faut le faire en collaboration?

J'estime qu'il faut en partie s'attaquer à la difficulté de lier le développement interne de quelque chose comme GCtraduction au travail plus général qui doit être fait pour construire des infrastructures durables en ligne qui reposent sur la collaboration. Il est certain que cette vague, lorsque vous parlez d'erreurs cumulatives, est due au fait qu'il devient de plus en plus difficile pour une organisation, une personne, une entreprise ou une institution de maintenir ces systèmes. C'est une partie de la réponse.

Il y a deux dernières choses à dire.

D'abord, il y a un point à souligner au sujet de cette idée de données de pointe. Hier, j'ai participé à un groupe de discussion avec Kathy Reid, de Mozilla Data Collective, qui a traité de la question. De plus en plus, nous atteignons la limite des données de qualité en ligne. Cette difficulté est possiblement dramatique pour les communs des données, puisqu'il y a un manque de soutien pour ce type de données. On fait valoir que l'intelligence artificielle pollue en fait la qualité des données d'entraînement, ce qui provoque l'effondrement de modèles qui ne fonctionnent pas à partir de données générées. Il y a de véritables problèmes liés à la durabilité de ces types de systèmes à long terme dont nous devons vraiment tenir compte.

Ce qui nous ramène une fois de plus à la façon dont on peut renforcer la capacité du gouvernement et des organismes de réglementation à comprendre ces questions. Savoir que l'on souhaite les aider à se saisir de ces défis, mais aussi à évaluer les limites et les capacités de l'intelligence artificielle d'une manière plus pragmatique qui échappe à l'influence d'une bonne évaluation des stocks constitue un élément central de la recherche universitaire.

Le président: Nous passons maintenant à Mme Brière.

[*Français*]

Madame Brière, vous avez la parole pour cinq minutes.

L'hon. Élisabeth Brière: Merci, monsieur le président.

Professeur McKelvey, dans le même ordre d'idée, si l'intelligence artificielle est utilisée pour répondre à un citoyen et qu'il en subit les conséquences, devrait-il être en mesure de savoir que l'intelligence artificielle a été utilisée pour générer cette réponse? Est-ce que le citoyen devrait être capable de demander une révision si le résultat est biaisé ou s'il n'est pas conforme aux règles?

● (1255)

[*Traduction*]

Fenwick McKelvey: D'abord, je tiens à souligner qu'il est possible d'utiliser l'intelligence artificielle pour mieux servir les Canadiens quand on procède d'une manière qui tient compte des préjudices et des risques potentiels. Certes, quand on parle d'un agent conversationnel qui fournit des services, il y a une différence entre fournir des conseils fiscaux de base et une activité qui serait plus à risque — comme il en a déjà été question dans l'Union européenne. Le contexte dans lequel ces outils sont élaborés est très important.

Ensuite, nous parlions de cette boucle. Il y a un défi à relever, et nous l'avons vu dans *The Economist*, au Royaume-Uni, et nous en entendons parler ailleurs. Il y a cette boucle où les gouvernements utilisent l'intelligence artificielle pour traiter les interactions et où les électeurs l'utilisent pour écrire aux systèmes, ce qui provoque une accélération. La façon d'atténuer une boucle négative où il y a une accélération, où deux systèmes d'intelligence artificielle se parlent et où l'humain a été évacué de la boucle est l'un des éléments manquants quand on parle de l'adoption de l'intelligence artificielle. En tant que professeur, je dirais que c'est le risque où l'intelligence artificielle accorde une note et rédige des articles en même temps. C'est vraiment une question existentielle sur laquelle je veux insister.

Je pense qu'il est important de se demander quand ces systèmes sont appropriés. Quand s'agit-il d'une situation où, symboliquement, il faut donner l'impression d'être à l'écoute, auquel cas un humain doit être présent, non pas parce que sa tâche ne peut pas être automatisée, mais parce que l'automatisation mine la fonction symbolique de ce processus. À mon sens, c'est un élément très important. Nous pouvons peut-être le faire, mais ce n'est peut-être pas la bonne chose à faire si nous maintenons les attentes à l'égard de la démocratie et de la rétroaction démocratique.

Enfin, si nous élaborons ces outils, nous devons nous assurer d'utiliser des modèles de sources ouvertes, de créer une pile indépendante et de comprendre d'où proviennent ces données afin d'avoir une piste d'audit et des moyens de faire respecter la reddition de comptes. Ce sont brièvement les trois éléments, je dirais.

[*Français*]

L'hon. Élisabeth Brière: Merci.

Comment l'utilisation de l'intelligence artificielle devrait-elle être surveillée ou contrôlée? Est-ce que vous pensez qu'on devrait avoir un organisme, un bureau de surveillance de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les différents ministères?

[*Traduction*]

Fenwick McKelvey: C'est un défi, car l'adoption de l'intelligence artificielle générative a changé, entre autres. C'est quelque chose que j'ai constaté lorsque j'étais codirecteur de l'Institut d'IA appliquée.

Au départ, nous parlions d'applications précises de l'intelligence artificielle et d'un processus de déploiement qui comprenait des freins et contrepoids. Je pense que c'est vraiment un élément clé de la tension que j'observe. Si vous parlez d'approvisionnement ou de développement de services d'intelligence artificielle, vous avez des exemples du Conseil du Trésor. Vous avez des travaux qui vous montrent comment cela est censé se faire. Lorsque vous commencez à externaliser le processus et à faire appel à des tiers, la reddition de comptes s'amenuise. Cependant, je tiens à souligner qu'il y a des systèmes en place pour les applications d'intelligence artificielle propres au contexte.

L'intelligence artificielle à usage général l'a présentée comme une solution universelle et a miné la nécessité de réfléchir lorsque nous la déployons. C'est un des plus grands risques qu'elle présente, tandis que, dans le contexte de GCtraduction ou de CANChat, on y pense en termes d'applications beaucoup plus précises.

Je ne crois pas que la réponse se trouve forcément dans une seule organisation. Il s'agit plutôt de réfléchir au processus d'approvisionnement et d'adoption et de veiller à ce que ce ne soit pas un outil qui est retiré de son ensemble. Il faut à tout le moins s'assurer que le travail de réflexion sérieuse du Conseil du Trésor et d'autres entités sur l'intelligence artificielle dans l'approvisionnement est un élément central de ces étapes.

Pour ce qui est de la question plus générale des institutions démocratiques, oui, je crois sincèrement qu'il doit y avoir un endroit où on s'occupe des problèmes qui seront dus à l'intelligence artificielle dans le cas, par exemple, des consultations. Que doit-on faire quand toutes les lettres sont générées par l'intelligence artificielle? Que doit-on comprendre de ce genre de choses? Ce sont des questions essentielles sur le processus du gouvernement et celui de la participation démocratique que l'intelligence artificielle vient bouleverser de façon intéressante, et il nous faut des ressources pour le faire. Cela va plus loin que ce que nous avons fait dans la stratégie sur l'intelligence artificielle, la stratégie qui mise tout sur l'intelligence artificielle, ou ce qu'Innovation, Sciences et Développement économique fait en la matière.

En fait, j'estime qu'il y a lieu de se pencher sur certains de ces éléments, en collaboration avec d'autres ministères, dans le cadre de ces questions plus vastes et existentielles.

● (1300)

Le président: Merci infiniment.

Je tiens à remercier les témoins de leur présence parmi nous aujourd'hui.

Comme il n'y a pas d'autres points à l'ordre du jour, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca